Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)

Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie

année
2021

Observatoire Economique et Social

Créé par arrêté n° 839-2002 du 25 août 2022 annulant et remplaçant l'arrêté n° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:
- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges en partenariat dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale;

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:
Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:
- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennnes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique (ANSADE ex-ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Secrétaire Permanent : Abderrahmane Boujoumaa

Responsable des statistiques et des recherches : Dadah Ahmed Babou

Economiste: Abou Eliman KANE

Halieute: Ahmedou Mohamed El Moustapha

En plus du personnel d'appui de l'OESP.

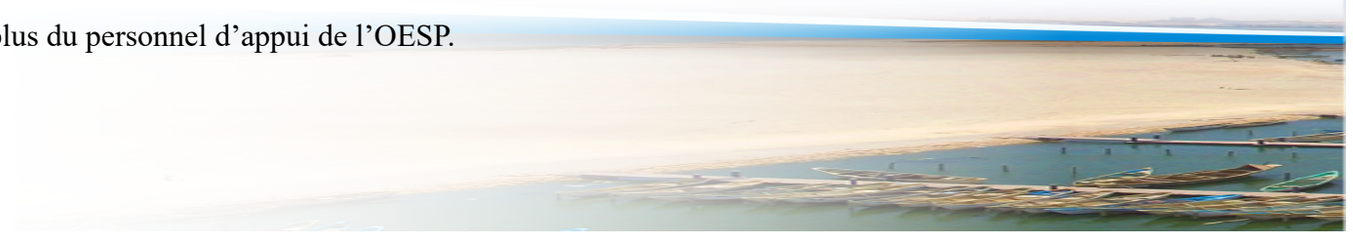

Table des matières

I.1. Potentiel quota et niveau d'exploitation 8
I.1.1. Potentiel 8
I.1.2. Attribution et exploitation des quotas 8
I.2. Droits d'usage 9
I.2.1. Droits de concession par pêcherie 9
I.2.2. Concessions par segment 10
I.3. Captures réalisées 12
I.3.1. Captures par segment 12
I.3.2. Composition des captures hauturières et côtières 13
I.3.3. Composition des captures artisanale et piroguière 14
I.4. Effort de pêche hauturier et côtier 14
I.4.1 Nombre de bateaux selon le mode de conservation 14
I.4.2 Nombre de bateaux par engins de pêche 14

II. Exportations des produits de pêche 16
II.1. Exportations en volume 16
II.1.1. Variations globales 16
II.1.2. Exportations des céphalopodes 18
II.1.3. Exportation des démersaux 19
II.1.4. Exportations de Farine et Huile de poisson 20
II.1.5. Exportations du Congelés 20
II.1.6. Exportations des Pélagiques 21
II.1.7. Exportations d'autres pêcheries 22
II.2. Exportations en valeur 23
II.2.1. Valeurs globales 23
II.2.2. Valeur des Exportations des céphalopodes 24
II.2.3. Valeur des exportations des démersaux 25
II.2.4. Valeur des exportations de la farine et de l'huile de poissons 26
II.2.5. Valeur des exportations du congelée 26
II.2.6. Valeur des exportations des Autres produits 27

Symposium International sur les petits pélagiques 28

III.1. Prix de poisson à Nouakchott 30
III.2. Formation Maritime 31
III.3. Accord de pêche RIM – Sénégal 32
III.4. La consommation du poisson au niveau national 33
III.5. Poulpe et Petits Pélagiques : des pêcheries stratégiques 34

IV. Pêche Continentale et Pisciculture
LA MARE DE KANKOSSA 36

Annexes 39
Acronymes 40
Définitions 41
Les données utilisées et leurs sources 42

Tableaux

	Page
Tableau 1: Potentiel permissible 2021 par pêcherie	8
Tableau 2: Exploitation du TAC par pêcherie en 2021	9
Tableau 3: Nombre de concessions par pêcherie du régime national	9
Tableau 4: Nombre de concessions par segment et pêcheries pour le régime national	11
Tableau 5: Captures totales annuelles par segment (T)	12
Tableau 6: Composition spécifique de capture en 2021	12
Tableau 7: Contributions par pêcherie hauturière et côtière	13
Tableau 8: Nombre de bateau par mode de conservation	14
Tableau 9: nombre de bateau par engin de pêche	14
Tableau 10: Contribution des produits exportés au volume total	16
Tableau 11: Contribution des marchés aux volumes exportés	17
Tableau 12: Contribution au volume des exportations par pays	18
Tableau 13: Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux	19
Tableau 14: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine et d'huile de poisson	20
Tableau 15: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la rubrique «Divers-Congelé»	21
Tableau 16: Contribution par pays aux volumes d'exportations	21
Tableau 17: Contribution des produits exportés à la valeur totale	22
Tableau 18: Contributions aux exportations par grande destination 2021	22
Tableau 19: Contributions aux valeurs des exportations par pays	23
Tableau 20: Contribution par pays à la valeur totale des démersaux	24
Tableau 21: Contribution par pays à la valeur des exportations de la farine et d'huile de poisson	25
Tableau 22: Contribution des pays à la valeur des exportations du « Divers-Congelé »	26
Tableau 23: Prix moyen de poisson à Nouakchott (MRU)	30
Tableau 24: Volumes de poisson distribués par la SNDP (Kg)	33
Tableau 25: Volumes de poisson distribués par la SNDP (T)	33
Tableau 26: Niveau de distribution du TAC (2016 - 2020)	34

Figures

	Page
Figure 1 : Répartition du potentiel par pêcherie en 2021	8
Figure 2 : Quotas attribués et exploités par pêcherie (2017 - 2021)	9
Figure 3 : répartition par pêcheries de quantité exploitée en 2021	9
Figure 4 : Evolution du nombre de concessions par pêcherie (2016 - 2021)	9
Figure 5 : Répartition des concessions par pêcherie en 2021	10
Figure 6 : Concessions par pêcherie (2016 - 2021)	10
Figure 7 : Evolution du nombre de concessions de la pêche artisanale	11
Figure 8 : Evolution du nombre de concessions de la pêche côtière	11
Figure 9 : Evolution du nombre de concessions de la pêche hauturière	11
Figure 10 : Capture totale par segment de pêche (2013 - 2021)	12
Figure 11 : Captures hauturières et côtières par pêcherie en 2021	13
Figure 12 : Captures mensuelles de pêche hauturière et côtière 2021	13
Figure 13 : Composition des captures artisanale et piroguière en 2021	14
Figure 14 : Evolution des volumes des exportations par pêcherie (congelés en histogramme	16
Figure 15 : Volumes mensuels exportés par type de produit	17
Figure 16 : Volumes des exportations des céphalopodes par marché de destination	18
Figure 17 : Volumes mensuels des exportations par principales destination	18
Figure 18 : Volume des exportations des démersaux par marché de destination	19
Figure 19 : Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination	19
Figure 20 : Volumes mensuels des exportations par grandes destinations	20
Figure 21 : Volumes des exportations mensuelles de farine et d'huile de poisson par pays	20
Figure 22 : Volumes des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés	20
Figure 23 : Volumes des exportations par principaux pays de destination	21
Figure 24 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent	21
Figure 25 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays	21
Figure 26 : Liaison produit destination des volumes d'exportations	22
Figure 27 : Volumes des exportations mensuelles de la rubrique « Autre-Produits »	22
Figure 28 : Valeur des exportations par type de produits	23
Figure 29 : Valeur des exportations mensuelles par grande destination	24
Figure 30 : Valeur des exportations par principaux pays	24
Figure 31 : Valeur des exportations mensuelles par grande destination	25
Figure 32 : Valeurs mensuelles des exportations par pays	25
Figure 33 : Valeurs des exportations mensuelles de la farine et de l'huile de poisson	26
Figure 34 : Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson par pays	26
Figure 35 : Valeurs mensuelles des exportations du congelé	26
Figure 36 : Valeurs des exportations mensuelles du congelé par pays	27
Figure 37 : Valeurs des exportations des autres produits	27
Figure 38 : Composition valeur exportations et correspondance entre produit et grand marché destination	27
Figure 39 : Répartition géographique des quantités distribuées en 2021	30
Figure 40 : Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP	33
Figure 41 : Prix moyen de poisson en 2021 à Nouakchott	33
Figure 42: Présentation graphique du niveau de distribution du TAC par segment	34

Introduction

Les ressources de petits pélagiques constituent la pêcherie la plus importante en ce qui concerne le potentiel de captures dans la zone nord-ouest africaine, où la production annuelle de ces espèces atteint environ 2,5 millions de tonnes, soit plus de 80% des quantités totales pêchées dans cette zone. Cette richesse joue un rôle économique et social important, au regard de sa contribution significative à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans la sous-région.

Cependant, les développements récents d'exploitation de cette richesse et la diversification de ses utilisations ont conduit à un effort de pêche croissant d'une manière qui peut menacer sa durabilité.

L'évaluation scientifique de l'état des stocks de petits pélagiques montre une diminution de la biomasse de ces espèces, due à l'intensité de la pêche et à l'impact des changements climatiques, en plus du manque de concertation entre les pays qui partagent cette richesse.

Il convient de noter que la production annuelle de la Mauritanie de ces espèces représente les environs de 50% de la production totale de la zone nord-ouest africaine.

Cette situation appelle à prêter plus d'attention à cette ressource, afin d'assurer une exploitation durable qui garantit une harmonisation entre la préservation de la ressource et la maximisation des rendements sociaux et économiques de celle-ci tout en évitant l'épuisement et l'effondrement des stocks.

Le secteur accorde une attention particulière à la préservation et à la pérennisation des ressources en application des directives générales de la politique de l'Etat visant à promouvoir le secteur et à en faire un levier de l'économie nationale.

En application de cette vision éclairée, les stratégies de la pêche et de l'économie marine s'articulent autour de la préservation des ressources maritimes et de son environnement, de la valorisation des filières de l'économie maritime et de la bonne gouvernance.

Les autorités compétentes du secteur devraient s'orienter vers l'actualisation des connaissances scientifiques sur les petits pélagiques de la zone du Nord-Ouest de l'Afrique en étudiant de nombreuses questions cruciales liées à ces ressources halieutiques, à leur environnement d'accueil et à leurs systèmes d'exploitation, ainsi qu'à leurs rendements économiques et sociaux et aux moyens les plus efficaces de les gérer.

Rapport annuel des statistiques

Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Première partie: Pêche Maritime

Première partie

I.1. Potentiel quota et niveau d'exploitation

I.1.1. Potentiel

Compte tenu de la variabilité des conditions océanographiques et environnementales du grand écosystème marin du courant des canaries, le système de gestion des ressources halieutiques s'appuie sur les plans d'aménagement des pêcheries. Afin de limiter la quantité des stocks halieutiques qui peuvent être capturées pendant une période donnée, un Total Admissible des Captures (TAC) est fixé pour les différentes pêcheries par le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime. A cet effet, deux régimes d'exploitation ont été initiés : (i) le régime national et (ii) le régime étranger. L'entrée dans la pêche est conditionnée par la détention d'un quota attribué dans le cadre d'une concession de droit d'usage attribué à des personnes physiques ou morale et ce sur la base d'un cahier de charge. L'accès aux ressources pour le régime étranger se fait dans le cadre des accords ou conventions libres avec des Etats tiers ou des entités privées.

Cependant, le potentiel de captures admissibles de la Mauritanie est estimé, en 2021, à un Million Huit Cent Soixante Quatorze Mille Six Cent Trente Trois (1874633) tonnes réparties en onze (11) pêcheries. Un trio de principales pêcheries domine largement avec environ 79% des TAC. Il s'agit des petits pélagiques 1353000 tonnes (72%), des poissons démersaux et benthiques 87000 tonnes (5%) et le poulpe 32700 tonnes (1,7%). Les autres pêcheries sont constituées des Thons, des Merlus, des Crevettes, des Calamars, de la Seiche, des Crabes et des Langoustes roses représentent moins de 3% soit 52000 tonnes environ (Figure 1). L'exploitation des TACs est assujettie au droit d'accès à la ressource qui comporte un droit d'accès direct, un droit forfaitaire et une taxe à l'exploitation qui prend en compte la valeur de la production.

Tableau 1. Potentiel permissible 2021 par pêcherie

		TAC
CEPHALOPODES	Poulpe	32 700
	Calamar	6000
	Seiche	4000
CREVETTES		7200
DEMERSAUX		87 000
MERLU		10093
PELAGIQUES		1 353 000
CRABES		400
THON		24 000
LANGOUSTE ROSE		240
PRAIRES		350 000
Total (tonnes)		**1 874633**

Source : DARE - IMROP

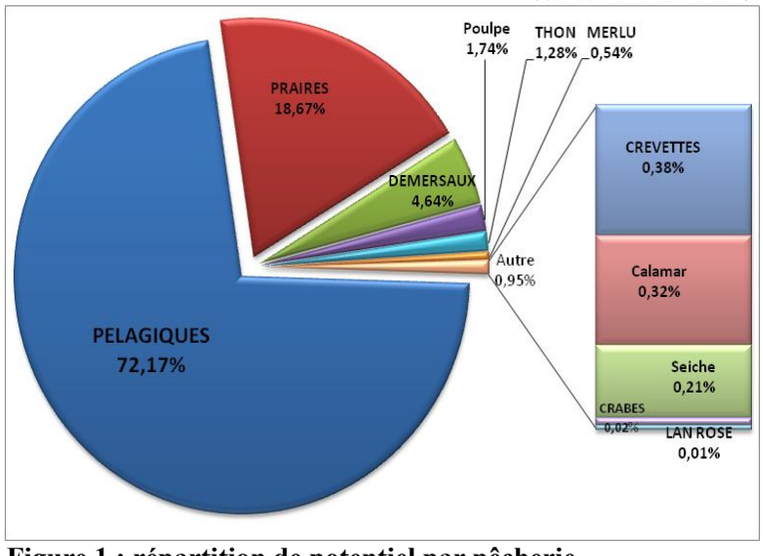

Figure 1 : répartition de potentiel par pêcherie

I.1.2. Attribution et exploitation des quotas

En 2021, les quotas attribués par le département sont restés comparables avec ceux de l'année 2020 en particulier pour les pêcheries céphalopodières, crustacées et la langouste rose. Toutefois, ils ont passé par une période de test de 2017 à 2019. Depuis cette période, la capacité réelle d'exploitation maximale de la flotte opérationnelle dans la ZEE mauritanienne est en diminution (Figure 2).

En ce qui concerne l'exploitation des quotas en 2021, le niveau global a été de 64% marquant ainsi une diminution importante de 25% par rapport à 2020. Cette baisse pourrait être expliquée par l'effet combiné de la pandémie CoviD-19 et la prolongation de l'arrêt biologique estival habituel pour une période d'un mois de plus. Par rapport au TAC par pêcherie, on constate que les petits pélagiques qui constituent 89% de la production totale, et d'un taux d'exploitation de 64% soit environ 864 mille tonnes. Les céphalopodes qui représentent 3% de la production ont été exploités à 74% soit 31948 tonnes. Par contre, les pêcheries de langouste et de merlu ont largement dépassé leurs TAC respectivement par 54% et 31%. (Tableau 2).

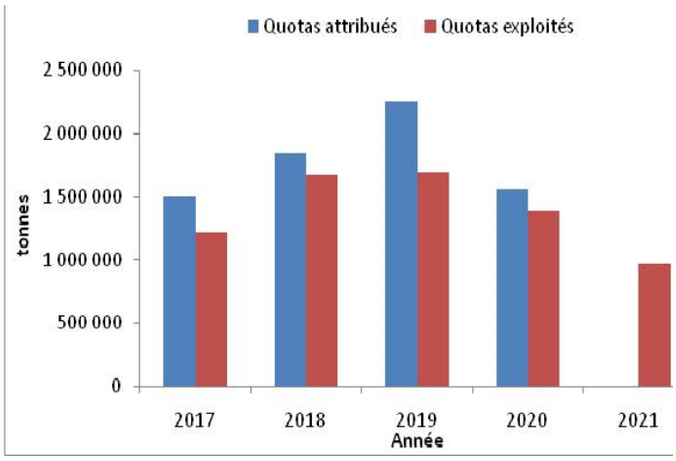

Figure 2. Quotas attribués et exploités par pêcherie 2017-2021

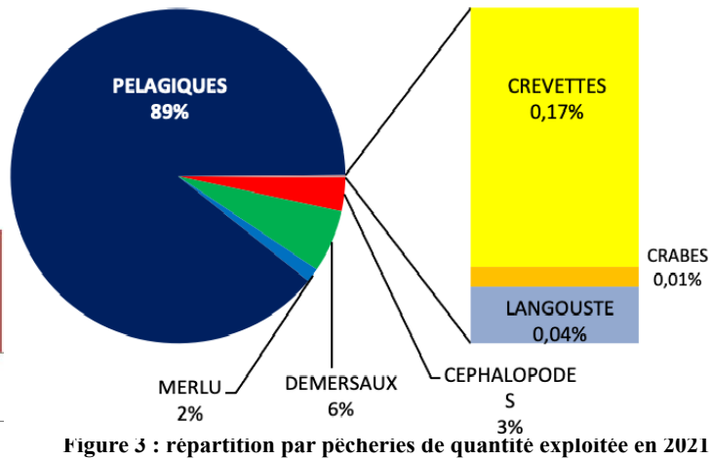

Figure 3 : répartition par pêcheries de quantité exploitée en 2021

Tableau 2: Exploitation du TAC par pêcherie en 2021

Pêcheries*	TAC 2021	Production (t)		TOTAL (T)	% Exploitation
		Semestre 1	Semestre 2		
CEPHALOPODES	42 700	12 843	19 105	**31 948**	75%
CREVETTES	7 200	421	1 267	**1 688**	23%
DEMERSAUX	87 000	43 359	15 148	**58 507**	67%
MERLU	10 093	8 377	4 860	**13 237**	**131%**
PELAGIQUES	1 353 000	461 467	402 341	**863 808**	64%
CRABES	400	55	76	**131**	33%
LANGOUSTE	240	288	81	**369**	**154%**
Total (T)	**1 500 633**	**526 755**	**442 802**	**969 688**	**64%**

I.2. Droits d'usage

I.2.1. Nombre de concession par pêcherie

Un total de 17.673 concessions de pêche a été octroyé en 2021 par le département contre 12.883 concessions en 2020 soit une augmentation de 27% (Tableau 3). Les concessions céphalopodières dominent largement par 6790 concessions suivies par les démersaux 6712 concessions et les pélagiques par 4071 concessions. Les autres pêcheries telles que la langouste rose, mollusques et crevettes représentent ensemble moins de 1% (Tableau 3, figure 4).

Tableau 3. Nombre de concessions par pêcherie du régime national

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pélagiques	1 717	2 134	3 900	3255	3536	4071
Céphalopodes	4 972	5 557	6 489	6676	4975	6790
Démersaux	3 559	3 197	2 511	4541	4317	6712
Crevettes				1	1	4
Langouste rose/Crustacés PA				53	45	87
Mollusques				86	0	0
Autres				14	9	9
Total	10 484	11 105	12 998	14 626	12883	17 673

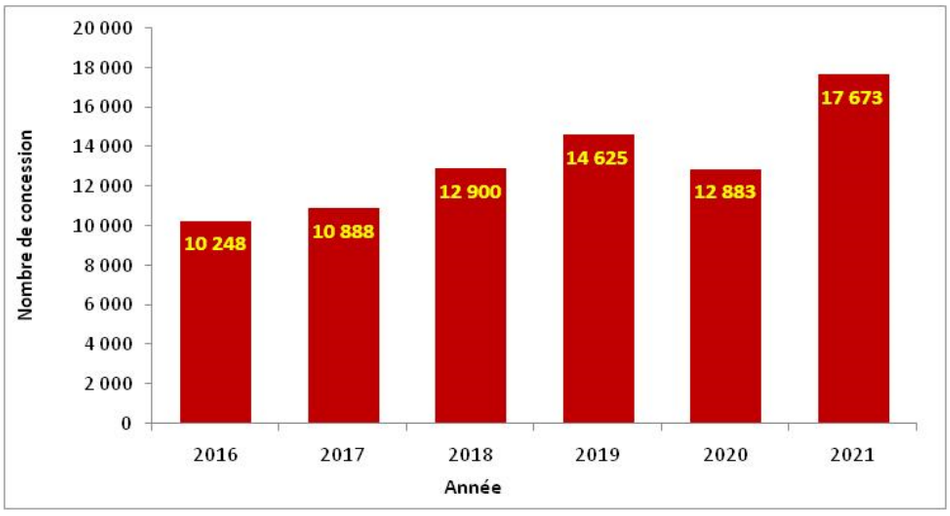

Figure 4: Evolution du nombre de concessions par pêcherie (2016 -2021)

Les séries historiques du nombre total de concessions au cours des cinq dernières années ont montré une augmentation régulière sauf en 2020. En 2021, le nombre a augmenté de 17% par rapport à 2019 enregistré surtout au niveau la pêcherie de démersaux et les céphalopodes (Figure 5). Cette augmentation s'expliquerait par la reprise de l'activité après la crise mondiale de COVID-19 notamment par les mesures strictes qui ont été entreprises.

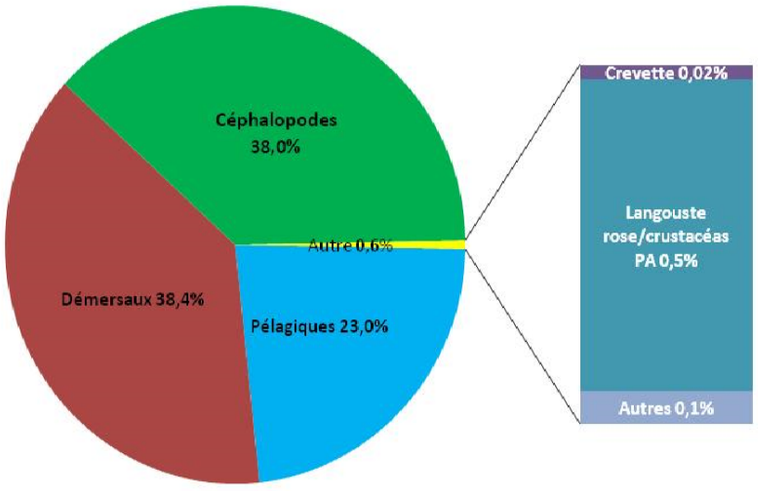

Figure 5 : Répartition des concessions par pêcherie en 2021

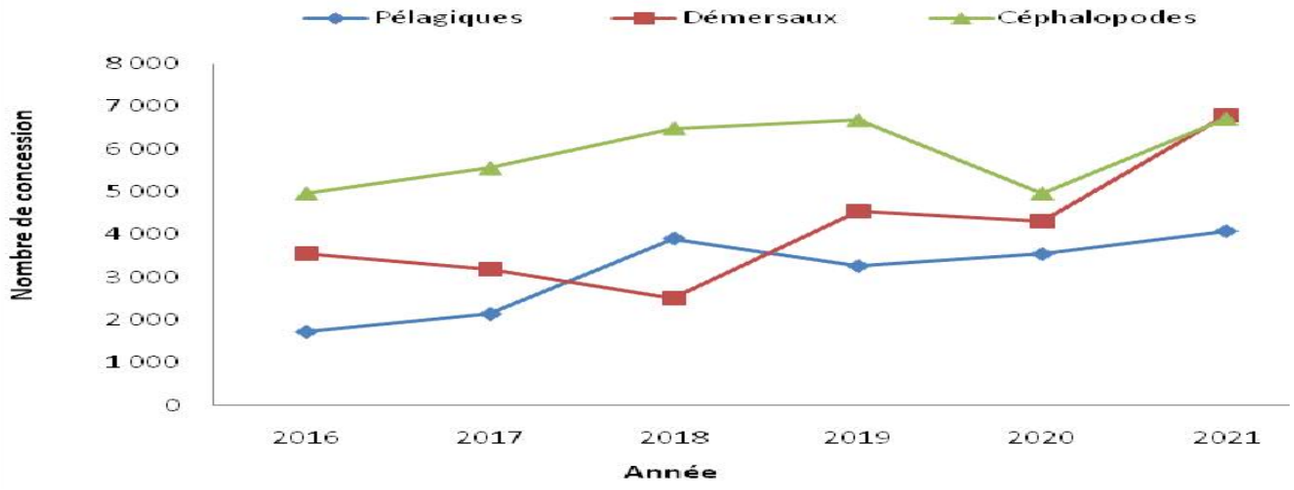

Figure 6: Concessions par pêcherie (2016 -2021)

I.2.2. Concessions par segment

I.2.2.1 Segment artisanal

Les concessions octroyées en 2021 ont été dominées à 97% par le segment artisanal. Les concessions céphalopodières ont conservé la 1ère place en 2021 avec 6.696 concessions suivi des démersaux avec 6.586 concessions et des petits pélagiques avec 3909 concessions. Les concessions des autres pêcheries ont été stables au nombre de 31 concessions. (Tableau 3). Historiquement, on constate depuis 2017, une tendance à l'augmentation pour les pélagiques et démersaux et une stabilité dans les céphalopodes et les autres pêcheries (Figure 7).

I.2.2.2. Segment côtier

Les concessions de la pêche côtière ont augmenté de 22%, passant de 207 en 2020 à 273 en 2021. Cette progression avait touché principalement les petits pélagiques et les démersaux qui sont augmentés respectivement de 11 et 8 concessions, ce qui caractérise la demande importante sur les petits pélagiques en particulier. Le nombre de concessions de céphalopodes reste stable par rapport aux années précédentes. Pour les autres pêcheries (crustacés, mollusques), on constate une forte fluctuation dans leur concession d'une année à l'autre (Tableau 3). Toutefois, on constate depuis 2017 une stabilité dans l'ensemble des pêcheries avec parfois des fluctuations au niveau des crustacés et mollusques (Figure 8).

I.2.2.3. Segment hauturier

Globalement, les concessions attribuées à la pêche hauturière sont passées de 164 en 2020 à 178 en 2021 soit une augmentation de l'ordre de 7%. Cette augmentation concerne les poissons démersaux qui ont augmenté de 11 concessions et les autres pêcheries de trois concessions. Les autres pêcheries telles que les crustacés et mollusques ont diminué de 14 à 10 concessions. Par contre, les céphalopodes et les pélagiques n'ont pas changé en 2021 (Tableau 3). Cependant, on constate depuis 2017 une tendance à l'augmentation pour démersaux et les céphalopodes tandis que les autres pêcheries restent stables. (Figure 9).

Tableau 4. Nombre de concessions par segment et pêcheries pour le régime national

	Segment	Pélagique	Céphalopode	Démersaux	Autres	Total	Total général
2017	PA	1 941	5 499	3 120	188	10748	11 105
	PC	192	13	40	20	265	
	PH	1	45	37	9	92	
2018	PA	3 836	6 419	2 438	43	12736	12 998
	PC	63	15	30	37	145	
	PH	1	55	43	18	117	
2019	PA	3100	6583	4492	0	14175	14 625
	PC	154	15	30	95	294	
	PH	1	78	63	14	156	
2020	PA	3385	4881	4210	36	12512	12 883
	PC	150	16	32	9	207	
	PH	1	78	75	10	164	
2021	PA	3909	6696	6586	31	17222	17 673
	PC	161	16	40	56	273	
	PH	1	78	86	13	178	

Source : DARE - PA : Pêche Artisanale - PC : Pêche Côtière - PH : Pêche Hauturière

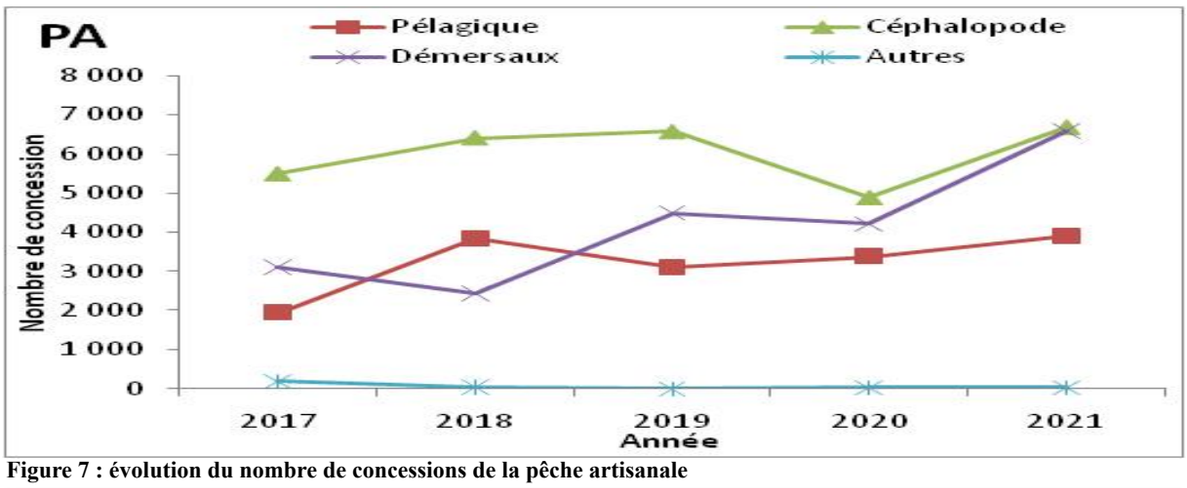

Figure 7 : évolution du nombre de concessions de la pêche artisanale

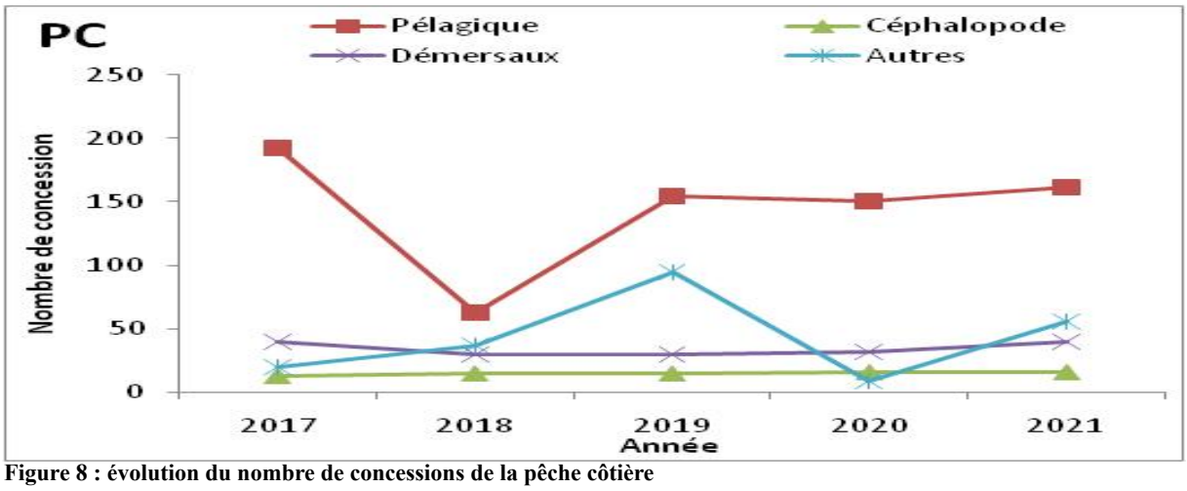

Figure 8 : évolution du nombre de concessions de la pêche côtière

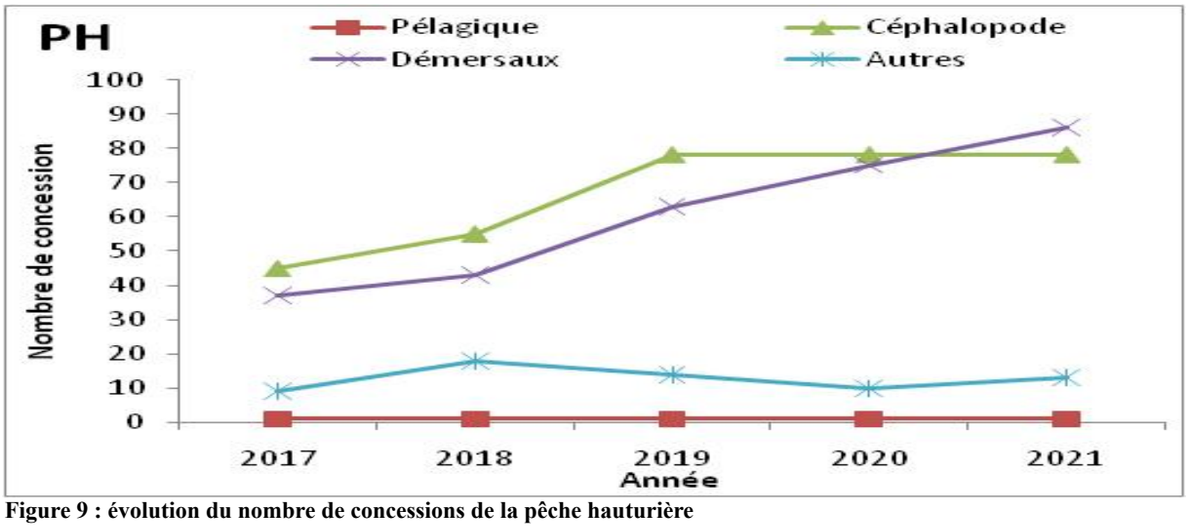

Figure 9 : évolution du nombre de concessions de la pêche hauturière

I.3 Captures réalisées

Les captures de la pêche maritime sont obtenues de deux sources selon les segments. Les journaux de bord pour la pêche hauturière et côtière. Pour la pêche artisanale, les données ont été estimées par le système de suivi de la pêche artisanale et côtière de l'IMROP (SSPAC). En 2021, la capture totale enregistrée est de 969 690 tonnes, ce qui représente une régression de 23% par rapport à 2020 et 36% par rapport au pic de 2018 (Figure 10). La tendance globale dans la série de captures (2013-2021) suit une forme de cloche, caractérisée par un accroissement jusqu'en 2018 suivies d'une baisse rapide par la suite. Cette diminution est imputée principalement à la chute des captures hauturières qui ont été fortement influencées par la crise sanitaire mondiale de COVID-19. Cependant, les captures artisanales et piroguières qui représentent 32% sont restées peu variables même en l'absence d'une source plus proche de la réalité que l'estimation (Tableau 5, Figure 10).

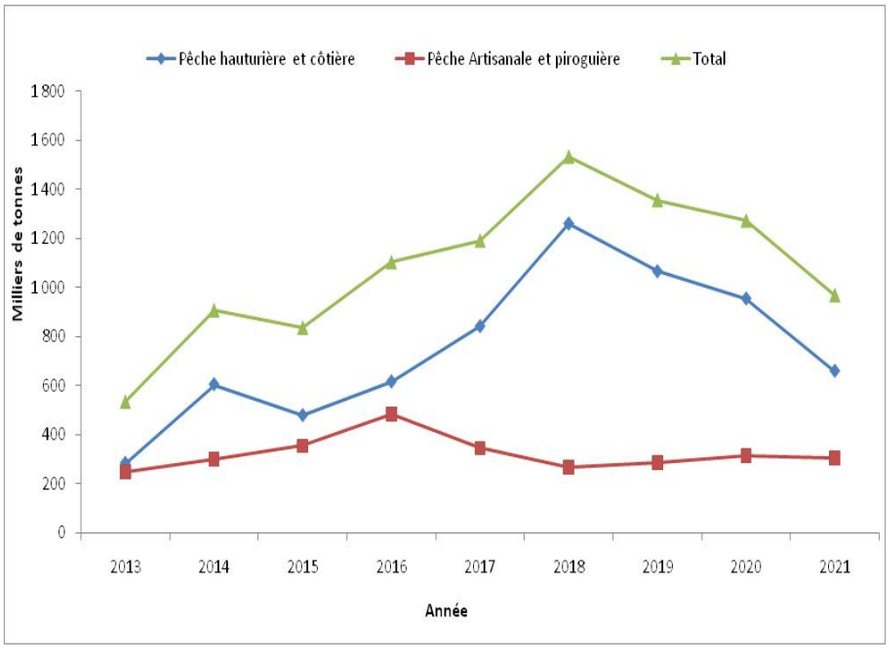

Figure 10 : Captures totales par segment de pêche (2013 – 2021)

Tableau 5. Captures totales annuelles par segment (T)

	Pêche hauturière et côtière	Pêche Artisanale et piroguière	Total (Tonne)	%âge PA et Pirogue
2013	285 117	251 427	**536 544**	47%
2014	606 746	301 539	**908 285**	33%
2015	480 315	357 351	**837 666**	43%
2016	617 833	485 717	**1 103 550**	44%
2017	843 542	347 908	**1 191 450**	29%
2018	1 262 525	270 706	**1 533 231**	18%
2019	1 067 664	289 138	**1 356 802**	21%
2020	956 519	316 347	**1 272 866**	25%
2021	661 504	308 186	**969 690**	32%

Source : DARE, GCM, IMROP, Douane

I.3.1. Captures par segment

Pour les deux segments hauturier et artisanal, on constate une tendance de la capture opposée entre 2017 et 2021. Au cours de la période, si la capture hauturière augmente, la capture artisanale piroguière diminue en même temps et vis-versa ce qui pourrait être expliqué par l'exploitation d'un seul stock de petits pélagiques par les deux segments (Figure 10).

Spécifiquement, le segment artisanal et piroguier a ciblé fortement les céphalopodes en 2021 jusqu'à 67% et partage aussi la pêcherie des démersaux avec les autres segments. Par contre, les quantités de petits pélagiques et de crustacés ont été capturées particulièrement par le segment côtier et hauturier à 96% et 71% (Tableau 6).

Tableau 6 : Composition spécifique de capture en 2021

2021	Pêches hauturière et Côtière	Pêches artisanale et piroguière	Total général (tonne)	% artisanale et piroguière
Démersaux	36 924	34 731	**71 655**	**48%**
Céphalopodes	10 525	21 423	**31 948**	**67%**
Crustacés	2 184	94	**2 278**	**4%**
Pélagiques	611 871	251 938	**863 809**	**29%**
Total (tonne)	**661 504**	**308 186**	**969 690**	

Source : DARE, IMROP

I.3.2. Composition des captures hauturières et côtières

Généralement, les captures du segment hauturier et côtier sont dominées historiquement et naturellement par les petits pélagiques très abondant dans la ZEE mauritanienne. Elles ont contribué à hauteur de 92% (611871 tonnes) en 2021 dans les captures totales enregistrées de ce segment. Les espèces démersales en deuxième position d'importance avec 5% (36924 tonnes) suivi par les céphalopodes par 1,5% (10525 tonnes). Les crustacés qui sont la cible des bateaux étrangers en dernière position par moins de 0,3% (2184 tonnes). (Tableau 7).

Les séries temporelles des captures de petits pélagiques hauturières et côtières ont montré une augmentation rapide de 2015 à 2018 suivi par une baisse en 2019 et 2021 en relation avec la crise sanitaire COVID-19. Pour les démersaux, on constate une progression constante de 2018 à 2021. Au contraire, les céphalopodes capturés quasi-exclusivement par des nationaux ont baissé davantage en 2021 après une tendance à la hausse, ce qui pourrait être expliqué par la diminution de leur abondance. Les crustacés sont en stabilité régulière dans la série actuelle (Figure 11, Tableau 7).

Saisonnièrement, le rythme de capture en 2021 a été caractérisé par une forte hausse après les arrêts biologiques de mai-juin et novembre pour toutes les pêcheries sauf les pélagiques qui baisse progressivement dans les mois qui suivent. Cependant, après l'arrêt printanier 2021 ont été très faibles surtout pour les céphalopodes ce qui est expliqué plus tard par leur faible abondance en particulier dans la zone côtière.

Pour les pélagiques, on constate que les captures augmentent régulièrement au début et en fin d'année avec deux minimums au mois de mai et novembre ce qui coïncide ainsi avec la période de haute abondance des sardinelles et chinchards dans la zone mauritanienne. Les démersaux et les crustacés ont suivi également la même tendance au cours de 2021 avec une bonne capture de janvier à avril et de juin à octobre, influencé surtout par l'effet de l'arrêt biologique qui avait immobilisé les bateaux similaires avec les céphalopodiers. (Figure 12).

Tableau 7 : Contributions par pêcherie hauturière et côtière

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pélagiques	86%	92%	90%	87%	93%	95%	94.5%	94%	92%
Démersaux	7.5%	3.7%	6.6%	10.9%	5.3%	3.4%	3.4%	4%	5%
Céphalopodes	6.6%	3.3%	3.4%	2.2%	1.9%	1.4%	1.9%	1.8%	1.5%
Crustacés	0.1%	1.2%	0.5%	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.3%

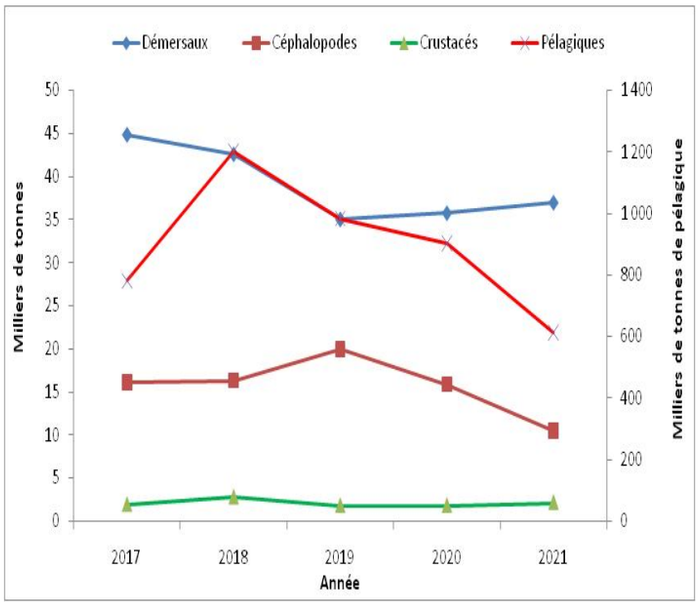

Figure 11 : Captures hauturières et côtières par pêcherie en 2021

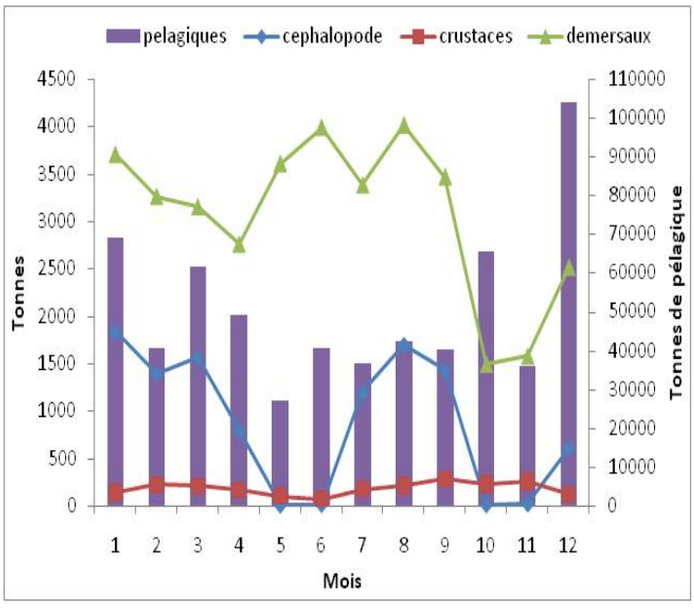

Figure 12 : Captures mensuelles de pêche hauturière et côtière 2021

I.3.3. Composition des captures artisanale et piroguière

Les captures de la pêche artisanale et piroguière hors l'accord avec le Sénégal, sont principalement débarquées principalement à Nouadhibou, Nouakchott et Tanit.

Pour le segment artisanal qui utilise des engins passifs (pots, filets, …), les statistiques de capture réalisées en 2021 montrent que les céphalopodes et les démersaux sont en égalité par 43% chacun ce qui marque une régression de ces derniers par rapport à 2020. Les petits pélagiques occupent la troisième place avec 14%.

En ce qui concerne la pêche côtière piroguière utilisant la senne tournante, les petits pélagiques dominent largement avec plus de 94.7% suivis par les poissons démersaux 5.3% tandis que les céphalopodes représentent une quantité marginale de 0.1%. (Figure 13)

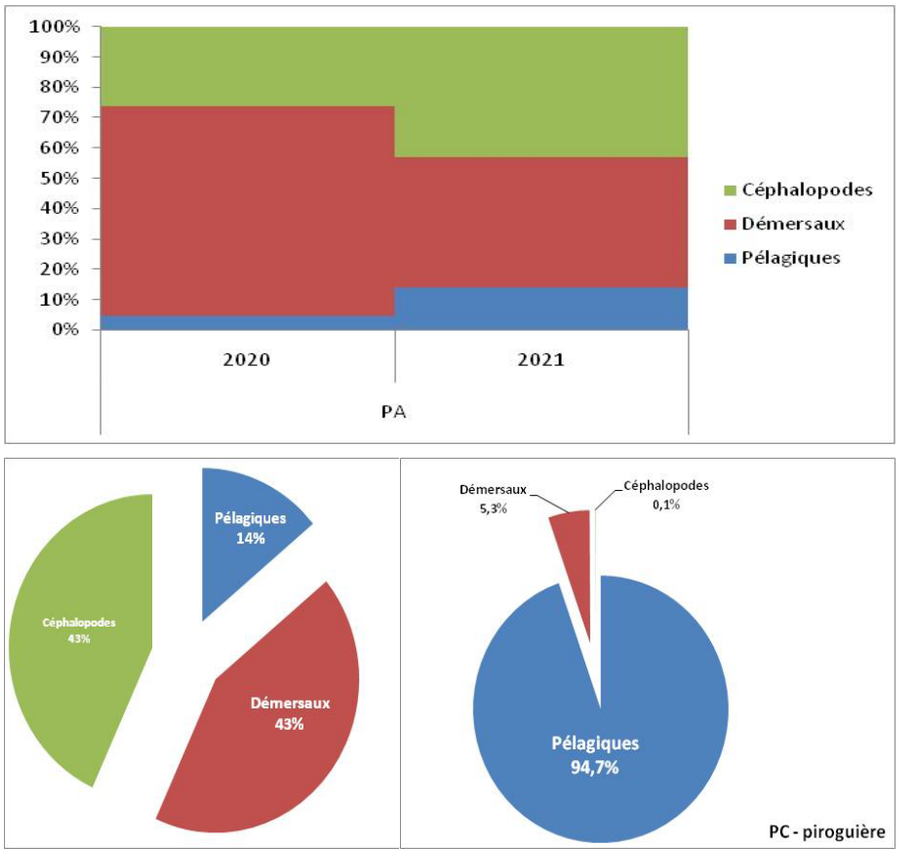

Figure 13 : Composition des captures artisanale et piroguière en 2021

I.4. Effort de pêche hauturier et côtier

I.4.1 Nombre de bateaux selon le mode de conservation

En 2021, l'effort de pêche nominal exprimé en nombre de navire a enregistré, en plus des navires thonniers, 329 navires ce qui compte une diminution de neuf unités par rapport à 2020. Les bateaux travaillant dans le cadre du régime national représentent 85% et le régime étranger 15% soit 48 bateaux.

Les bateaux du régime national qui ciblent habituellement les céphalopodes et les poissons démersaux sont composés de 162 glaciers et 112 congélateurs en plus de sept unités de type RSW (Refrigerated Sea Water) qui s'active en premier lieu pour le compte de l'industrie locale de farine et huile de poissons qui ciblent les petits pélagiques.

Pour le régime étranger-hauturier, il est orienté principalement vers les espèces de haute valeur marchande (poissons de fond, céphalopodes, crustacés) compte un nombre réduit de 48 bateaux réparti sur 41 congélateurs et sept glaciers (Tableau 8).

Tableau 8 : Nombre de bateau par mode de conservation

	Régime National	Régime Etranger	Total
Congélateur	112	41	**153**
Glacier	162	7	**169**
RSW	7		**7**
Total	**281**	**48**	**329**

I.4.2 Nombre de bateaux par engins de pêche

En matière d'engin de pêche utilisé, les chalutiers dominent largement avec 222 chalutiers dont 44 travaillant dans le cadre du régime étranger et quatre chalutiers à bœufs travaillant sous le régime national pour le compte de la société chinoise Hong Dong. Les autres bateaux sont de type senneurs (51), fileyeurs (28), caseyeurs (22) en plus de six palangriers dont quatre travaillent sous le régime étranger (Tableau 9).

Tableau 9 : nombre de bateau par engin de pêche

	Régime National	Régime Etranger	Total
Chalutier	174	44	**218**
Chalutier à bœuf	4	-	**4**
Senneur	51	-	**51**
Fileyeur	28	-	**28**
Caseyeur	22	-	**22**
Palangrier	2	4	**6**
Total	**281**	**48**	**329**

Deuxième partie
Exportations

II. Exportations des produits de pêche

II.1. Exportations en volume

II.1.1. Variations globales

II.1.1.1. Evolution annuelle

Les exportations en volume ont enregistré, en 2021, une régression de 17% par rapport à 2020. Le volume total exporté en 2021 est de 628 727 tonnes. Les produits de pêche exportés en 2021 sont dominés par les pélagiques à hauteur de 47%. Le volume enregistré en 2021 pour la rubrique de pélagiques congelés est quatre fois celui enregistré en 2020. Cette augmentation s'expliquerait par un report d'une partie de la rubrique « Divers-congelés », qui constituait en 2020 66% du volume total exporté, vers la rubrique « pélagiques ». Le volume des « Divers-Congelés » en 2021 représente 22% soit près de 140 mille tonnes. Les produits "farine et huile de poisson" ont, cependant, représenté environ 18% du volume total exporté soit un total de près de 117 000 tonnes. La quantité de poissons brute ayant été transformée pour obtenir cette quantité de "farine et huile de poisson" est estimée à environ 580 000 tonnes (avec un ratio de 5). Concernant les céphalopodes, le volume total exporté a connu une diminution de 22 % comparé à 2020, il est passé de plus 43 800 tonnes en 2020 à 34100 tonnes en 2021. Les poissons démersaux ont connu, par contre, une augmentation de 200% en 2021 comparé à 2020 passant de moins de 2 400 tonnes à plus de 7 200 tonnes. Les produits frais, composés essentiellement de poisson démersaux, ont eux aussi connu une augmentation de 150% passant de près de 6 900 tonnes à plus de 17000 tonnes. Les autres produits (Crevettes, Langoustes, Salé Séché Fumé (SSF), Conserves, autres) ont contribué au volume total exporté à hauteur de 5%.

Tableau 10 : Contribution des produits exportés au volume total

	CEPH	CONGELES	DEM	FARINE	HUILES	PEL	Autre
2016	4.7%	54.9%	0.6%	10.0%	2.7%	20.1%	7.0%
2017	6.8%	50.3%	0.7%	16.9%	4.6%	18.4%	2.3%
2018	4.3%	68.1%	0.5%	14.3%	4.5%	6.0%	2.3%
2019	6.5%	72.9%	0.3%	11.3%	3.6%	2.8%	2.6%
2020	5.7%	66.1%	0.3%	16.9%	5.0%	4.3%	1.7%
2021	5.4%	22.4%	1.2%	15.1%	3.4%	47.5%	5.0%

Source : DARE - Douane

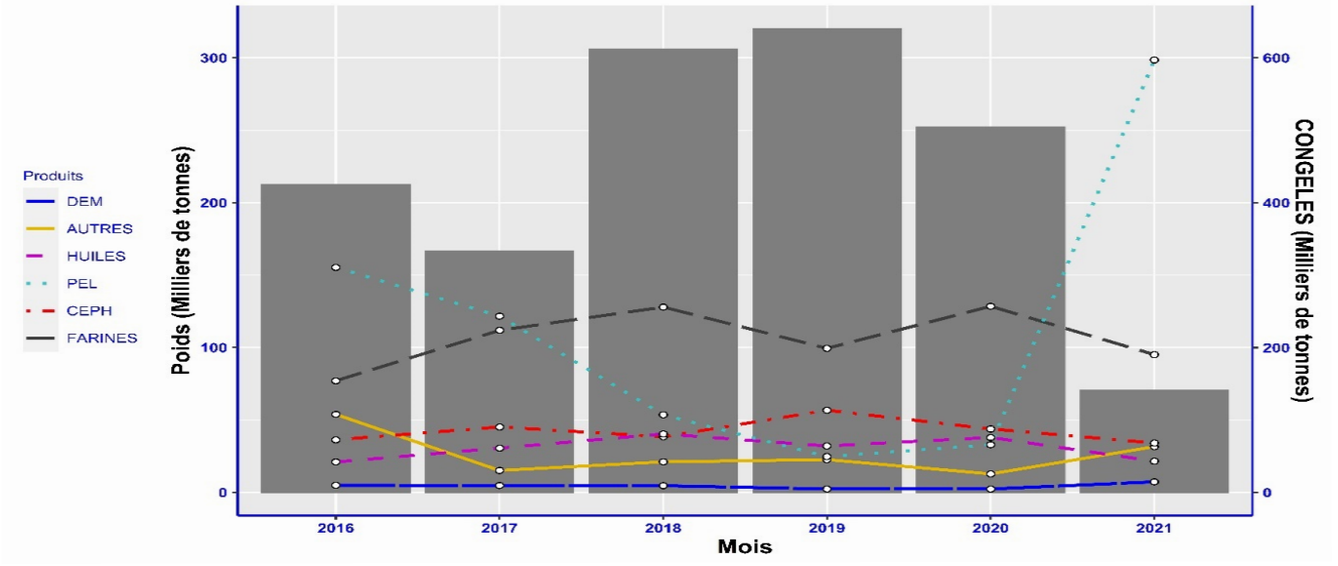

Figure 14 : Evolution des volumes des exportations par pêcherie (congelés en histogramme

II.1.1.2. Volume des exportations par destination

En 2021, 85 pays ont été desservis par des produits de pêche provenant de la Mauritanie contre 68 en 2020. Sept pays reçoivent plus des trois quarts (76%) du volume total exporté à savoir la Côte d'Ivoire (27%), la chine 14%, la Russie (11%), l'Espagne (7%), le Mali (6%), le Benin (6%) et le Ghana (5%).

Près de 59% du volume total exporté est destiné à des pays africains. La contribution du continent africain était relativement stable à un niveau de près de 50% durant les trois dernières années. Le continent asiatique vient en deuxième position à hauteur de 16% contre 14% pour les pays européens et 11% pour la Russie.

Tableau 11: Contribution des marchés aux volumes exportés

	AFRIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	AMERIQUE
%	58.8%	15.8%	14.1%	10.8%	0.5%

L'évolution mensuelle des exportations par type de produit montre une tendance à la hausse de janvier à juillet pour les « Pélagiques », passant d'environ 1250 tonnes à près de 43400 tonnes en juillet, suivi d'une baisse légère jusqu'au mois d'octobre avant de tendre à la hausse (Figure 15). La tendance des exportations des « Divers-Congelés » s'oppose à celle des pélagiques, ce qui confirme l'hypothèse de reclassement d'une partie des exportations auparavant considérées comme étant des « divers congelés » en « pélagiques ». Pour la farine de poisson une tendance à la baisse est observée de janvier à août avec un pic de près de 20000 tonnes au mois de décembre. Les exportations de ce produit tendent, globalement, à la baisse de janvier à juillet avant de s'améliorer pour le reste de l'année, excepté en novembre, où les exportations ont connu une chute, ce qui expliquerait le pic de décembre. Concernant les céphalopodes, l'évolution mensuelle des exportations, est restée relativement stable en dehors des mois d'arrêt de pêche en juin et novembre. En moyenne 2843 tonnes de céphalopodes sont exportées mensuellement.

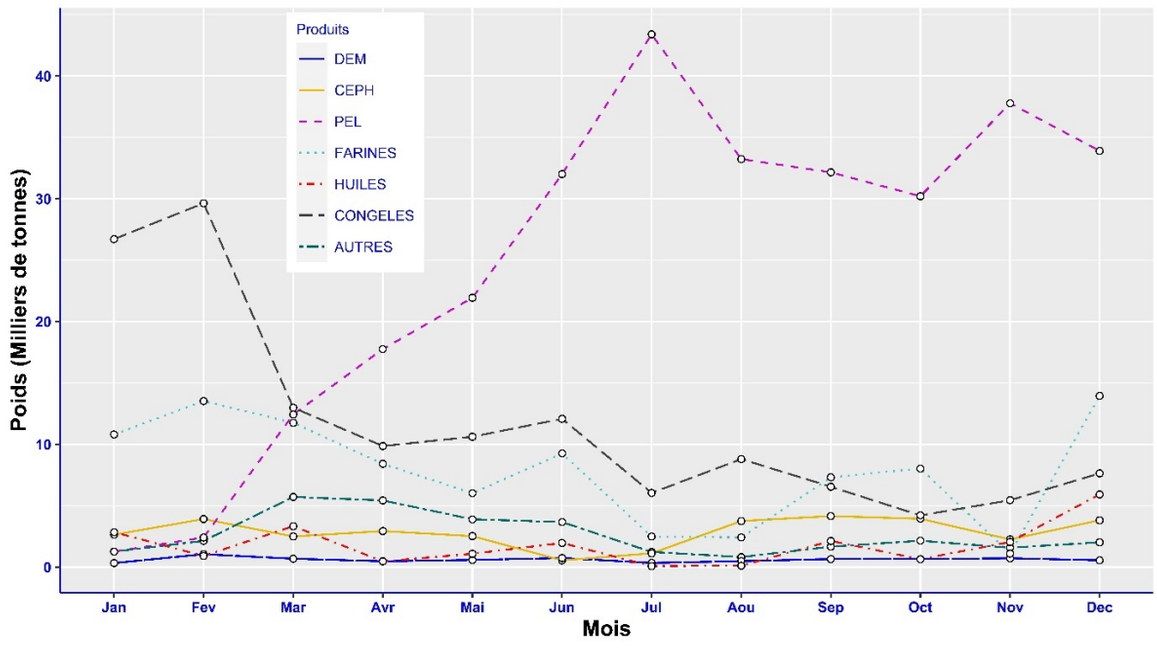

Figure 15 : Volumes mensuels exportés par type de produit

II.1.2. Exportations des céphalopodes

II.1.2.1. Exportations mensuelles par continent

Un volume total de 34100 tonnes a été exporté en 2021. La principale destination de ce produit est le continent européen le long de l'année avec un pic au mois d'octobre (Figure 16). Près de trois quarts (73%) du volume total de ce produit ont été absorbés par le continent européen contre seulement 60% en 2020. Cette augmentation serait due à la réouverture des frontières qui a eu lieu en 2021 suite à l'amélioration de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Le continent asiatique a reçu en 2021 26.5% du volume total contre 40% en 2020. Le marché africain reste marginal pour ce produit et avait reçu 0.43% du volume de ce produit.

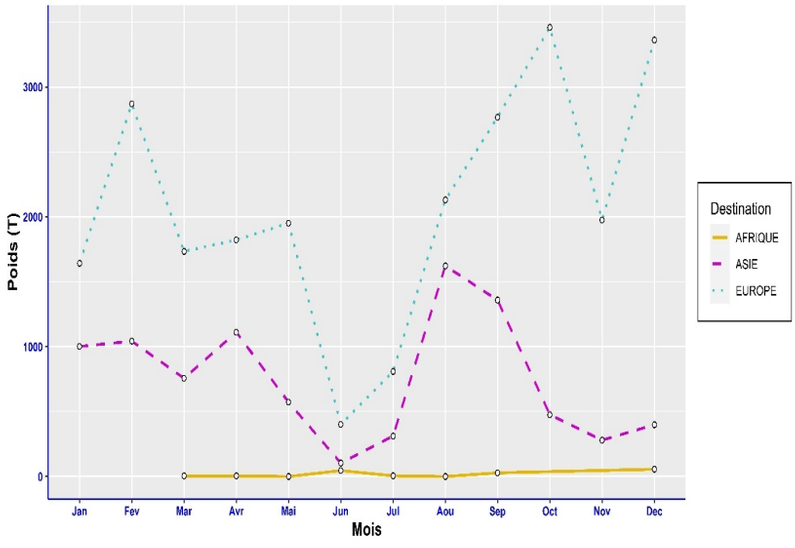

Figure 16 : Volumes des exportations des céphalopodes par marché de destination

II.1.2.2. Principaux pays de destination

Les produits de céphalopodes exportés en Europe sont destinés principalement à l'Espagne. Ce dernier a reçu en 2021 63% du volume total. Il est suivi du Japon à hauteur de 18.4% représentant ainsi la principale destination asiatique de ce produit. Les autres principaux pays sont la Corée du Sud (4.8%), le Portugal (3.6%), l'Italie (3.6%), la Chine (3.3%) et la Grèce (2.6%). D'autres pays ont totalisé 0.7% du volume total exporté.

Tableau 12: Contribution au volume des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Corée du Sud	Portugal	Italie	Chine	Grèce	Autres
%	63.0%	18.4%	4.8%	3.6%	3.6%	3.3%	2.6%	0.7%

La répartition mensuelle par pays montre une accentuation des exportations en Espagne au deuxième semestre. Pour le Japon les exportations les plus importantes sont effectuées au mois d'août et septembre. Par contre, pour la Chine, les exportations au deuxième semestre sont plus faibles qu'au premier. Pour les autres pays l'évolution mensuelle des exportations est relativement stable en dehors des mois d'arrêt de pêche.

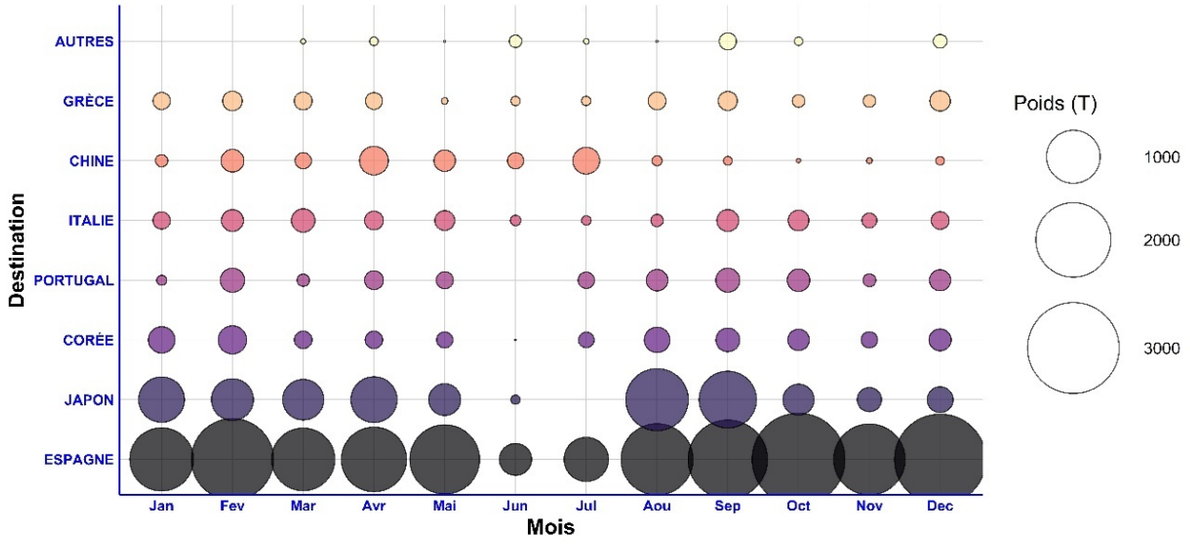

Figure 17 : Volumes mensuels des exportations par principales destination

II.1.3. Exportation des démersaux

II.1.3.1. Exportation mensuelle par continent

Au total 7278 tonnes d'espèces démersales ont été exportées en 2021, ces produits sont majoritairement destinés vers le marché européen à hauteur de 88% du volume total. Les exportations mensuelles vers ce continent ont connu une tendance à la hausse durant le premier et le troisième trimestre. Deux pics, de près de 650 tonnes, sont enregistrés aux mois de mars et novembre. Le marché africain a reçu environ 10% du volume de ce produit, 83% de ce volume est exporté en Afrique entre février et juin. La quantité exportée en Asie ne représente que 2.6% du volume total, et l'exportation a eu lieu essentiellement au deuxième semestre de l'année.

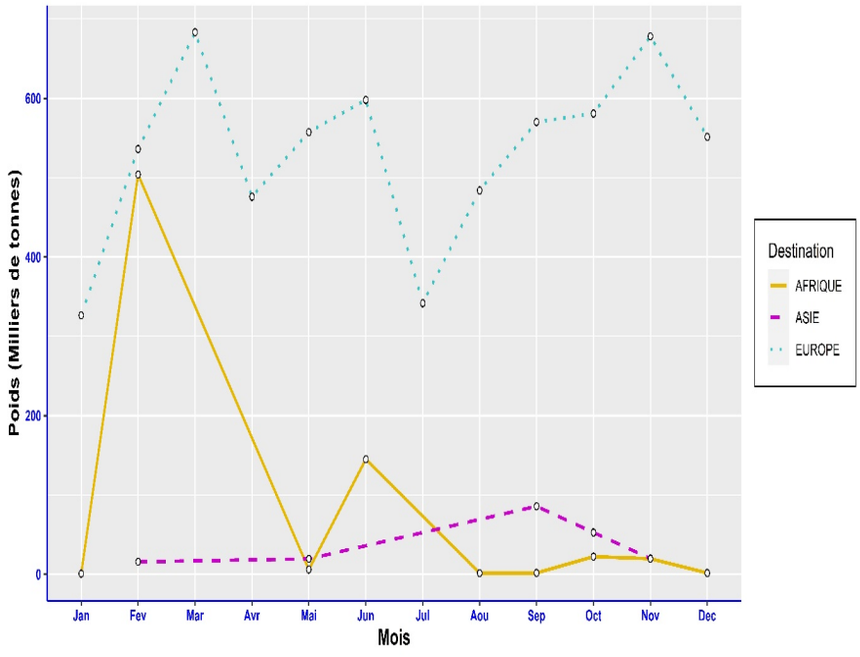

Figure 18 : Volume des exportations des démersaux par continent

II.1.3.2. Principaux pays de destination

En 2021, les principaux pays de destination des démersaux au niveau du marché européen sont l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Ces trois pays ont reçu environ 88% du volume total des exportations des espèces démersales (tableaux 13). L'Espagne domine largement à hauteur de 69% du volume total suivi, de loin, par le Portugal avec près de 15%. La côte d'Ivoire occupe la troisième place devant l'Italie (2.7%) à hauteur de 4.6%. Cette dernière est suivie de la chine à hauteur de 2.4%, le Cameroun avec 1.8% et le Ghana à 1.5%. Neuf autres pays ont reçu près de 212 tonnes représentant 2.92%.

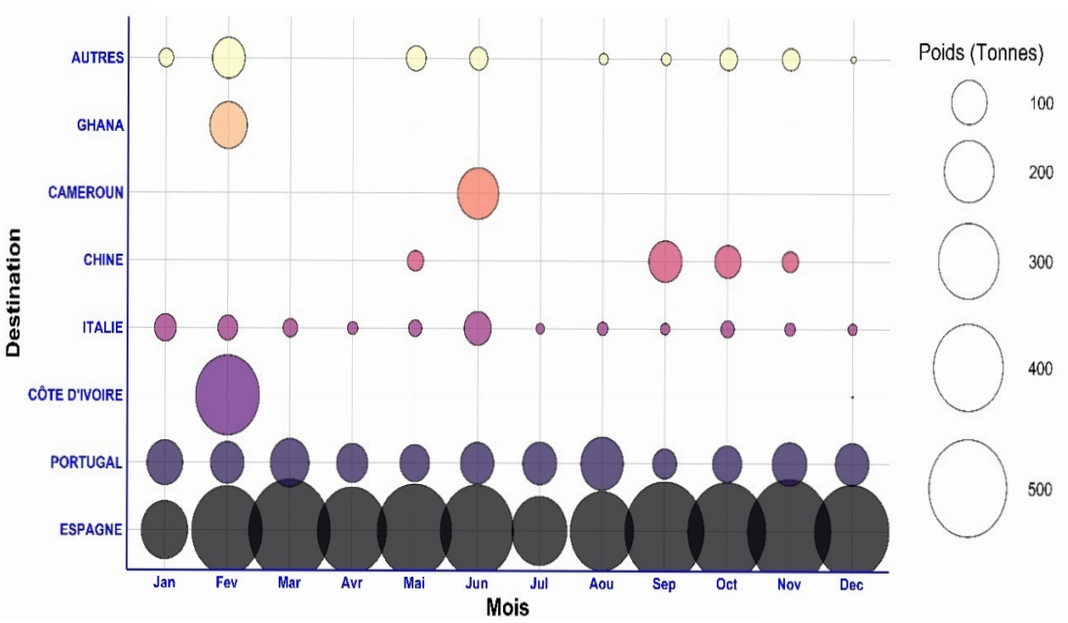

Figure 19 : Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination

Tableau 13: Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux

	Espagne	Portugal	Côte d'Ivoire	Italie	Chine	Cameroun	Ghana	Autres
%	69.3%	14.7%	4.6%	2.7%	2.4%	1.8%	1.5%	2.9%

II.1.4.Exportations de Farine et Huile de poisson

II.1.4.1. Exportation mensuelle par continent

Près de 80% de la farine et de l'huile de poisson sont exportés vers le marché asiatique. Le marché européen occupe la deuxième place à hauteur de 18%. Le marché africain reçoit une quantité marginale de l'ordre de 2%. Les exportations dominant vers le marché asiatique montrent une tendance à la baisse de janvier à août avant de reprendre une tendance à la hausse de septembre à octobre suivie d'une baisse drastique en novembre et un pic en de plus 15 000 tonnes en décembre. Globalement, 63% du volume total est exporté au premier semestre.

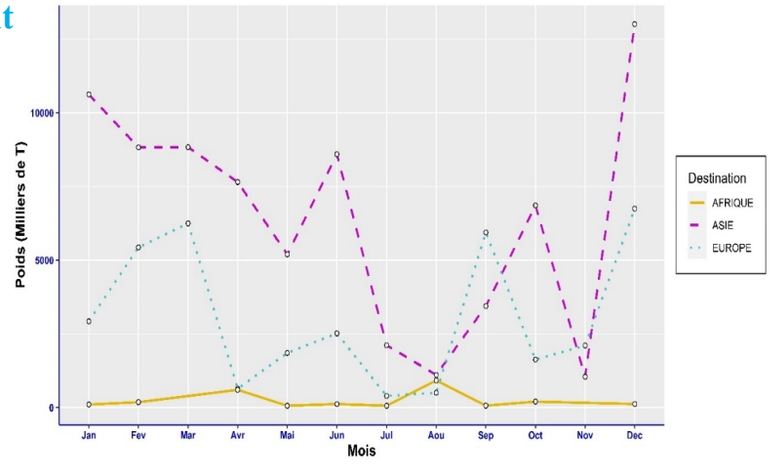

Figure 20 : Volumes mensuels des exportations par grandes destinations

II.1.4.2. Principaux pays de destionation

En 2021, près de 117 mille tonnes de farine et d'huile de poisson ont été exportées contre 166 mille en 2020, ce qui représente une régression de 30%. La Chine reste la principale destination de ces produits à hauteur de 65%. Elle est suivie de la Turquie à hauteur de 10% et puis la France près de 8%, ces trois pays ont reçu en 2021 environ 83% du volume total exporté. L'Espagne, le Danemark et la Belgique ont reçu, respectivement, près de 5%, 4% et 3%. Le Nigéria, l'Ukraine ainsi que la rubrique « Autre pays » totalisent environ 2% chacun. Les exportations vers les trois principaux pays de destination ont connu une régression, en 2021 comparée à 2020, de 24% pour la chine, 44% pour la Turquie et 49% pour la France.

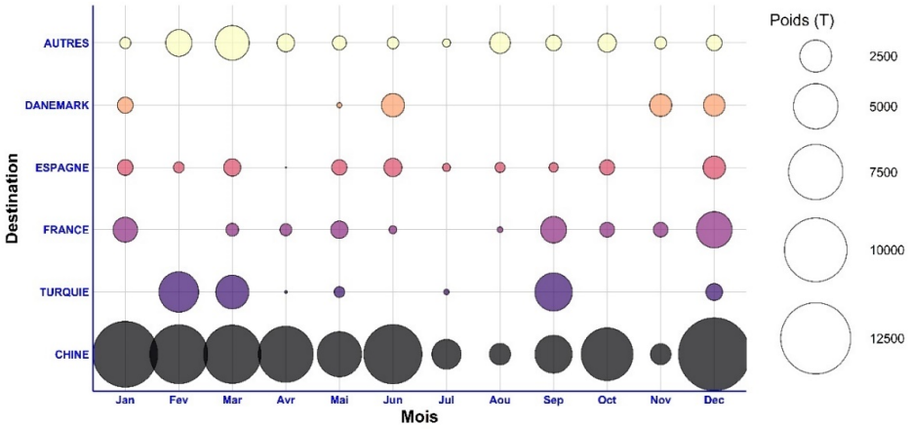

Figure 21 : Volumes des exportations mensuelles de farine et d'huile de poisson par pays

Tableau 14: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine et d'huile de poisson

	Chine	Turquie	France	Espagne	Danemark	Belgique	Nigéria	Ukraine	Autres
%	65.2%	9.7%	7.9%	4.7%	3.8%	2.7%	2.0%	1.5%	3%

II.1.5.Exportations du Congelés

II.1.5.1. Exportation mensuelle par continent

Le continent africain absorbe à lui seul 78% du volume de la rubrique de « Divers-Congelés » soit près de 110 mille tonnes, contre 13% pour la Russie (près de 18 mille tonnes). Les exportations ont lieu principalement en début d'année avec près de la moitié au premier trimestre. Les régressions déjà constatées dans les exportations totales, et qui seraient liées à un repos vers les pélagiques de certaines déclarations, sont de 69% pour l'Afrique, 85% pour la Russie, 43% pour l'Europe et 64% pour l'Asie.

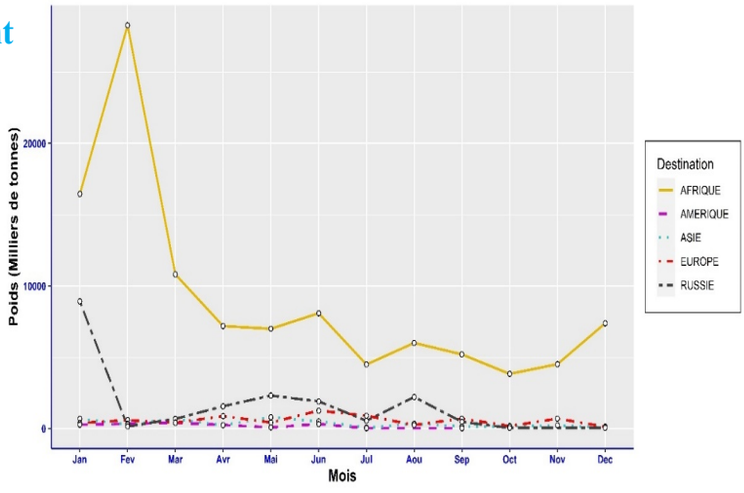

Figure 22 : Volumes des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés

II.1.5.2. Principaux pays de destination

En termes de pays de destination, la Côte d'Ivoire a reçu près de 28% du volume total suivi par le Mali à hauteur de 19.4%, la Russie à 13.4%, le Bénin à 10% le Cameroun à 6.5 et le Nigéria à près de 6%. Les autres pays (37 au total) ont contribué à un niveau inférieur à 5%. Les mois de janvier et de février sont les principaux mois d'exportation pour ce produit pour la majorité des pays en plus de décembre pour la Côte d'Ivoire.

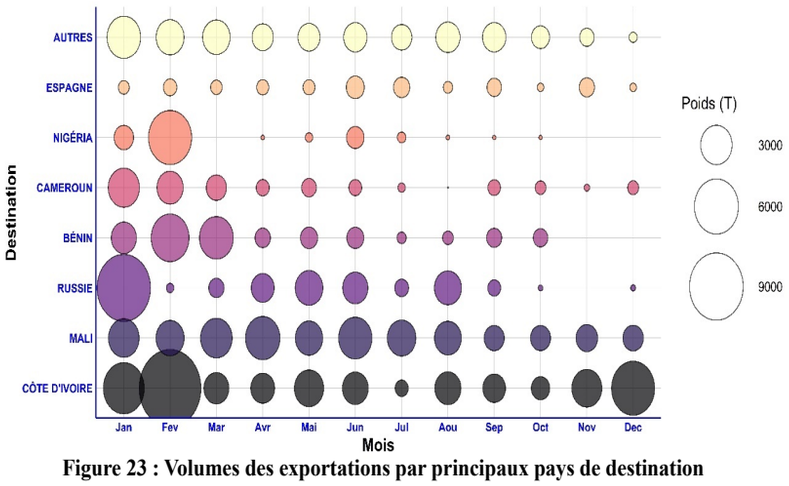

Figure 23 : Volumes des exportations par principaux pays de destination

Tableau 15: Contribution par pays aux volumes d'exportation de la rubrique «Divers-Congelé»

	Côte d'Ivoire	Mali	Russie	Bénin	Cameroun	Nigéria	Espagne	Ghana	Chine	Autres
%	28%	19%	13%	10%	6%	6%	4%	4%	2%	7%

II.1.6. Exportations des Pélagiques

II.1.6.1. Exportation mensuelle par continent

Près de 300.000 tonnes de pélagiques congelés ont été exportés en 2021. Le marché africain a absorbé 83% de cette quantité, contre 15% pour la Russie. Ces deux destinations totalisent 97 % de ce produit. Le marché européen n'a reçu que 1.8% de ce produit en 2021. Les exportations en Afrique ont connu une tendance à la hausse sur deux périodes de l'année 2021, de janvier à juillet et d'août à novembre, suivies d'une légère régression en décembre. Les exportations vers la Russie ont eu lieu principalement d'avril à septembre.

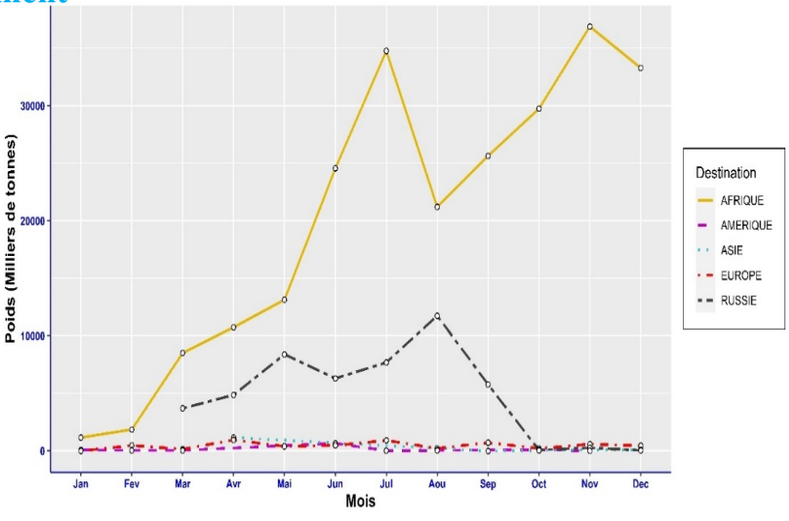

Figure 24 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent

II.1.6.2. Principaux pays de destination

Six pays africains ont reçu près de 72% des exportations de ce produit en 2021. Le premier pays est la Côte d'Ivoire à hauteur de 41% du volume total, elle est suivie de loin par la Russie à hauteur de 16%. Le Ghana a reçu 9%, près de 8% pour le Benin, 5% pour le Nigéria, près de 5% pour le Cameroun et 4% pour le Mali. Plus de 70% du volume est exporté au deuxième semestre de l'année.

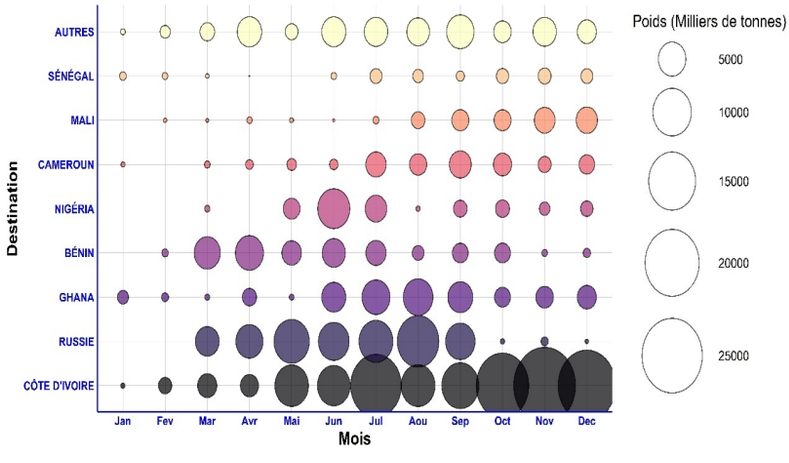

Figure 25 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays

Tableau 16: Contribution par pays aux volumes d'exportations

	Côte d'Ivoire	Russie	Ghana	Bénin	Nigéria	Cameroun	Mali	Autres
%	41.06%	16.39%	9.13%	7.72%	5.34%	4.65%	3.69%	12%

II.1.7. Exportations d'autres pêcheries

II.1.7.1. Ventilation des produits par destination

Le volume total exporté de la rubrique « Autres produits » est de 31600 tonnes, il représente 5% du volume total des exportations de 2021. Cette rubrique comprend des poissons frais à hauteur de 55% destinés essentiellement à l'Afrique et l'Europe dans une moindre mesure, de la crevette et du salé-séché-fumé à hauteurs de 5% chacun. La quantité de Langouste exportée est de 1500 tonnes, elle est destinée essentiellement à l'Europe, elle représente 2% de même que les produits « conserves ».

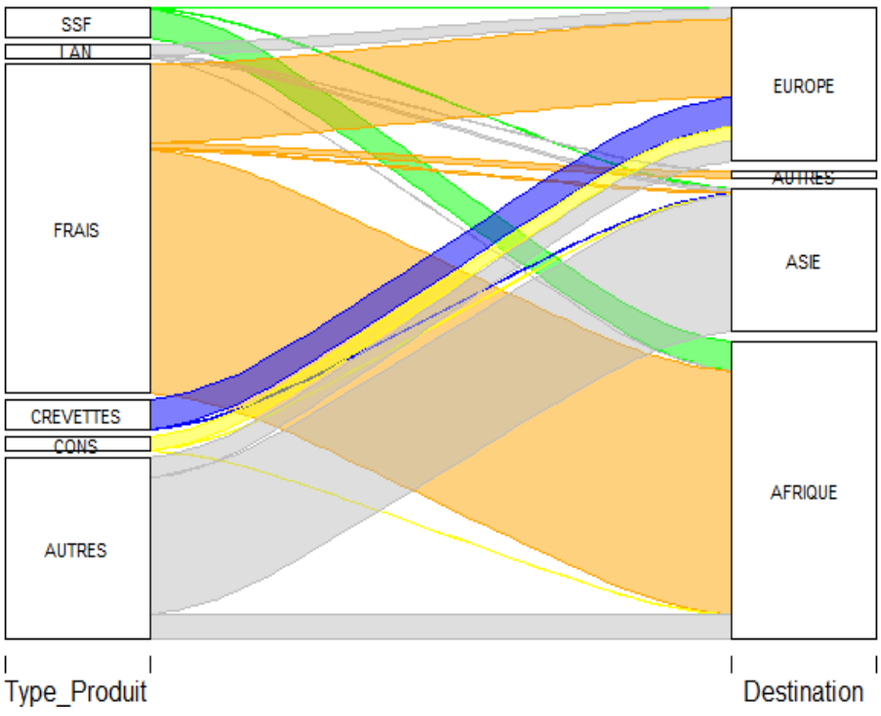

Figure 26 : Liaison produit destination des volumes d'exportations

II.1.7.2. Exportation mensuelle par destination

La Côte d'Ivoire et la chine ont constitué les deux premiers marchés de destination de cette rubrique à hauteur de 23% chacun. L'Espagne occupe la troisième place avec 19% des exportations. Le Cameroun, le Nigéria et le Portugal ont reçu chacun 5% du total exporté.

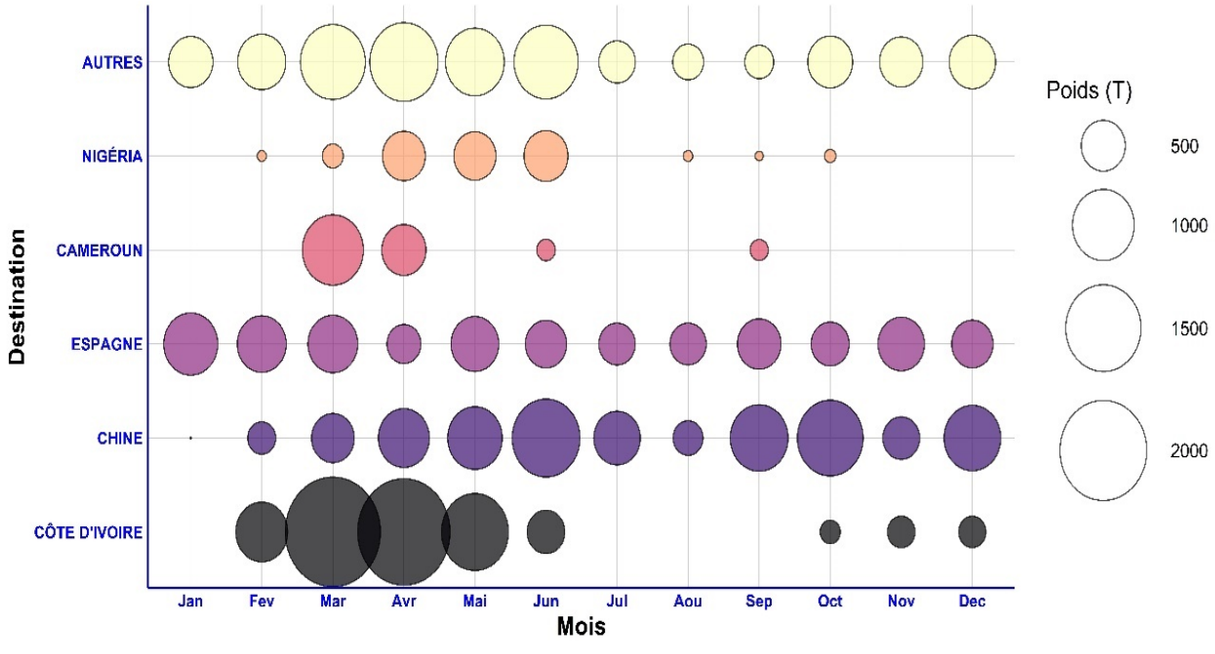

Figure 27 : Volumes des exportations mensuelles de la rubrique « Autre-Produits »

II.2. Exportations en valeur

II.2.1. Valeurs globales

II.2.1.1 Evolution à l'échelle annuelle

En 2021, la valeur totale des produits de pêche exportés a atteint une somme de de près de 30.2 milliards MRU, ce qui représente une légère diminution de 1.2% par rapport à 2020. La régression de valeur constatée touche particulièrement les produits de « Divers congelés », à hauteur de 71%, suite à la diminution de leur volume exporté. Par contre, la valeur des céphalopodes a augmenté d'environ 22% par rapport à 2020, leur valeur représente en 2021 43% de la valeur totale. De même, la valeur des exportations des pélagiques a très largement augmenté de 900%, la répercussion de cette augmentation porte le taux de la valeur des pélagiques exportés de 2% en 2020 à 22% en 2021, ce qui a permis de compenser la chute des « Divers-congelés » de 71%, d'huile de poisson de 40% et de la farine de 16%.

Tableau 17: Contribution des produits exportés à la valeur totale

	Ceph	Pél	Farine	Congelés	Huiles	Frais	Crevettes	Dem	Autres
2021	43%	22%	14%	11%	3%	2%	2%	1%	3%
2020	35%	2%	17%	38%	5%	1%	1%	0%	2%

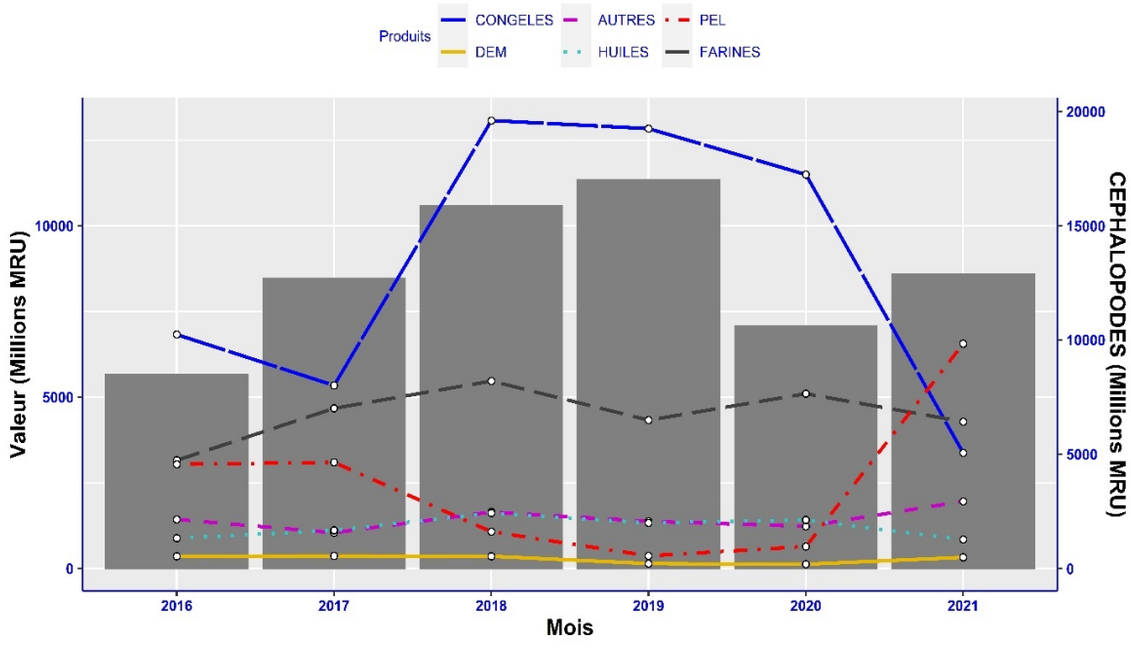

Figure 28 : Valeur des exportations par type de produits

II.2.1.2 Valeur par grand marché

Le continent européen reste, en 2021, le premier en termes de valeur des produits exportés à hauteur de 43% de la valeur totale contre 34% en 2020. Cette augmentation s'expliquerait par l'augmentation des exportations des céphalopodes qui ont connu une chute en 2020 suite aux restrictions sanitaires liées à la crise de covid-19. Il est suivi du continent africain à hauteur de 26% dépassant ainsi légèrement le continent asiatique qui passe en troisième position après avoir été le deuxième durant les cinq dernières années. La valeur des exportations vers ce dernier représente 25% de la valeur totale. La valeur des exportations vers la Russie représente 6% en 2021 contre 12 en 2020.

Tableau 18: Contributions aux exportations par grande destination 2021

	Europe	Afrique	Asie	Russie	Amérique
%	43%	26%	25%	6%	0%

II.2.2. Valeurs des exportations des céphalopodes

II.2.2.1. Exportations mensuelles par grande destination

La valeur totale des exportations des céphalopodes en 2021 est d'environ 12.9 milliards MRU enregistrant ainsi une augmentation de près de 2.3 milliards MRU (22%) par rapport à 2020. Les exportations vers le marché européen représentent 73% de cette valeur totale contre 27% pour le marché asiatique. Près de 70% de la valeur totale des exportations vers le marché européen ont eu lieu au deuxième semestre de l'année, cette proportionnalité n'étant pas constatée dans les volumes exportés, dénote une hausse de prix au niveau de ce marché au cours du deuxième semestre de l'année. En effet, le prix moyen est passé de près 271 MRU en janvier à plus de 475 MRU en décembre, ce qui représente une augmentation de 75%. La contribution de la valeur des exportations vers le marché africain reste très faible (0.2%).

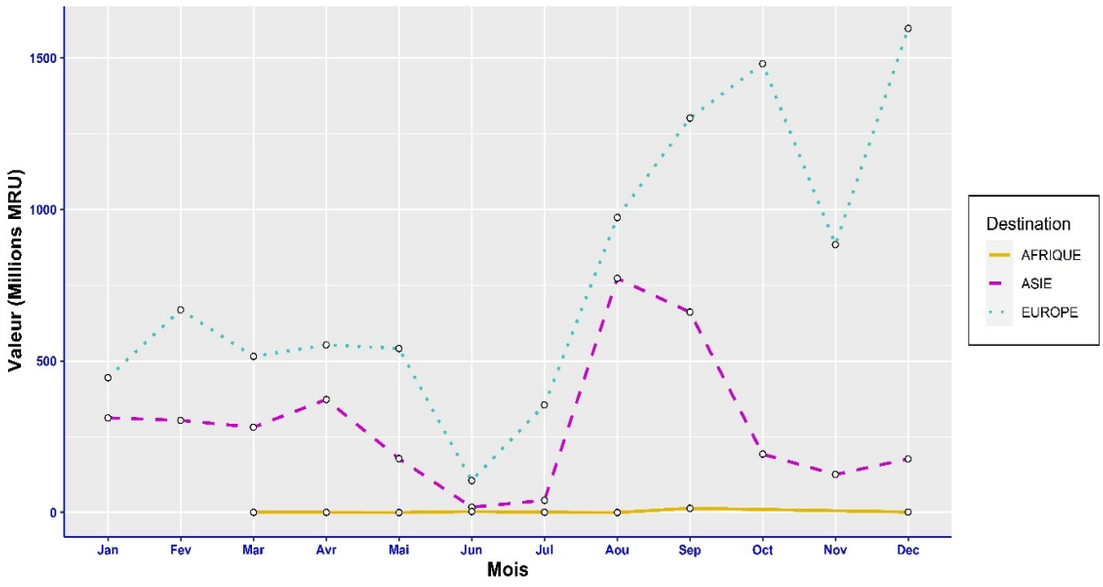

Figure 29 : Valeur des exportations mensuelles par grande destination

II.2.2.2. Principaux pays de destinations

L'Espagne et le Japon restent les deux premiers pays en termes de valeur générée par les exportations des céphalopodes, ils totalisent près de 84% de la valeur totale. La Corée du sud vient en troisième position avec 5.4% de la valeur totale suivie du Portugal à hauteur de 4%, de l'Italie (2.8%) et de la Grèce (2.4%).

Tableau 19: Contributions aux valeurs des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Corée	Portugal	Italie	Grèce	Autres
%	63.48%	20.44%	5.44%	4.15%	2.76%	2.44%	1%

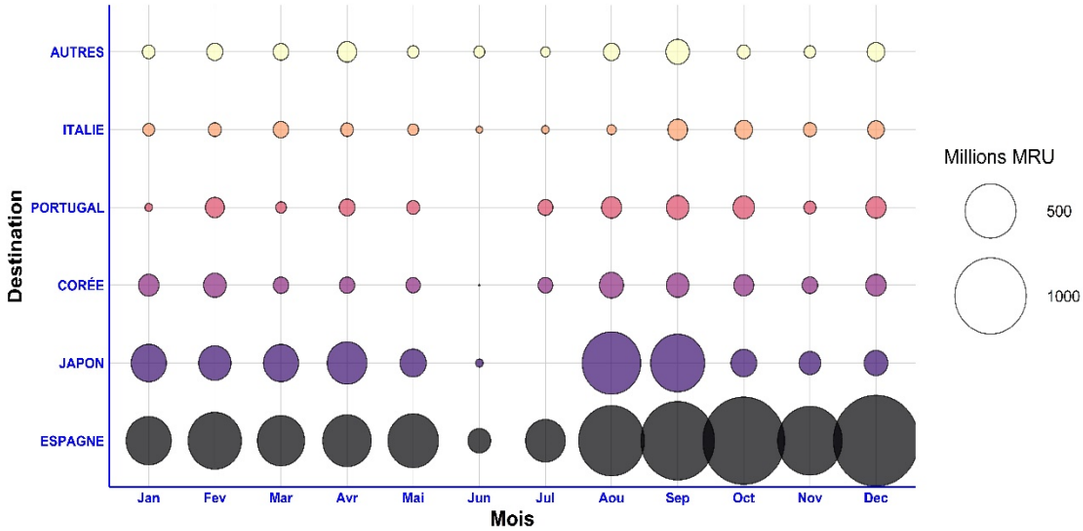

Figure 30 : Valeur des exportations par principaux pays

II.2.3. Valeur des exportations des démersaux

II.2.3.1. Exportations mensuelles par continent

La valeur totale des exportations de démersaux en 2021 est de près 325 millions MRU, ce qui représente une augmentation de 162% par rapport à 2020. La tendance saisonnière montre une fluctuation à la hausse du début à la fin de l'année avec une régression remarquable en décembre pour le marché européen qui a généré 88% de la valeur totale de ce produit. Les deux autres grandes destinations à savoir le marché africain (7%) et le marché asiatique (5%) ont connu d'importantes fluctuations saisonnières.

Figure 31 : Valeur des exportations mensuelles par grande destination

II.2.2.2. Principaux pays de destinations

L'Espagne est le premier pays en termes de contribution à la valeur totale des exportations de démersaux en 2021 à hauteur de 65%. Il est suivi du Portugal à hauteur de 18%. La chine génère 5% de la valeur de ce produit suivie, à part égale, par l'Italie et la Côte d'Ivoire.

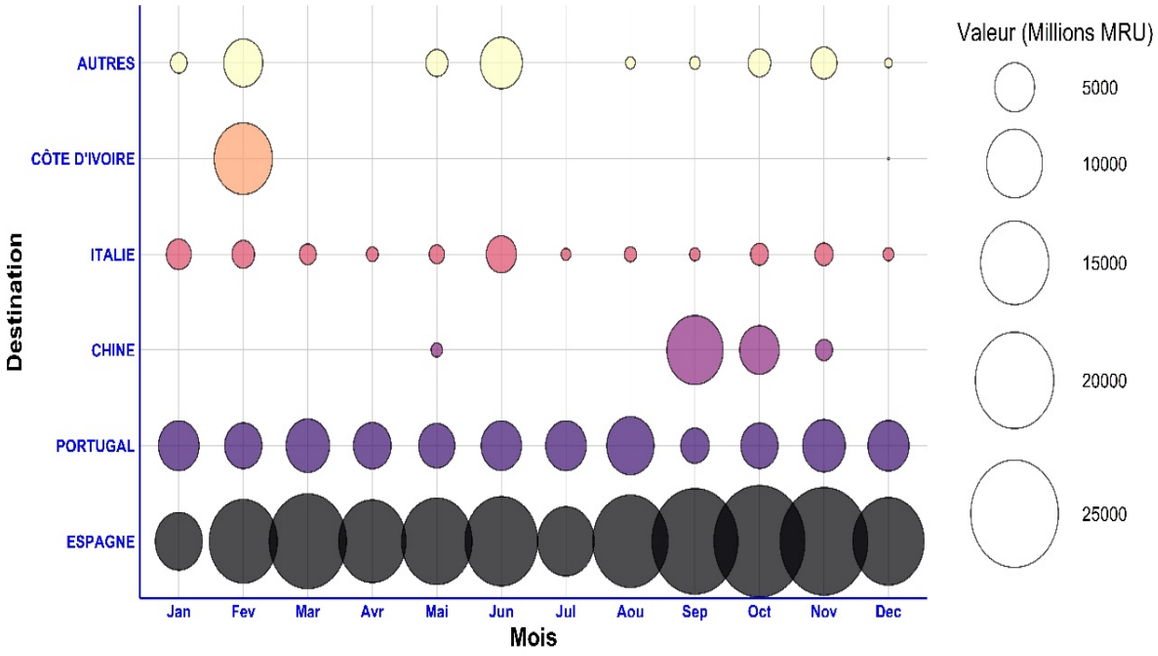

Figure 32 : Valeurs mensuelles des exportations par pays

Tableau 20: Contribution par pays à la valeur totale des démersaux

	Espagne	Portugal	Chine	Italie	Côte d'Ivoire	Cameroun	Autres
%	64.80%	18.25%	5.00%	3.43%	3.35%	1.37%	3.80%

II.2.4. Valeur des exportations de la farine et de l'huile de poissons

II.2.4.1. Exportation mensuelle

Les produits de pêche transformés en Farine et Huile de poisson ont engendré, en 2020, une valeur de 5.130 Milliards MRU, ce qui représente une régression de 21% bien que le volume exporté ait connu une régression plus importante de 30%, ce qui dénote une amélioration significative des prix de ce produit. L'Asie, presque exclusivement la Chine, vient en tête des grandes destinations de ce produit à hauteur de 68% de la valeur totale de ce produit, elle est suivie de l'Europe à hauteur de 30%. La part de l'Afrique est faible et stagne à environ 2%.

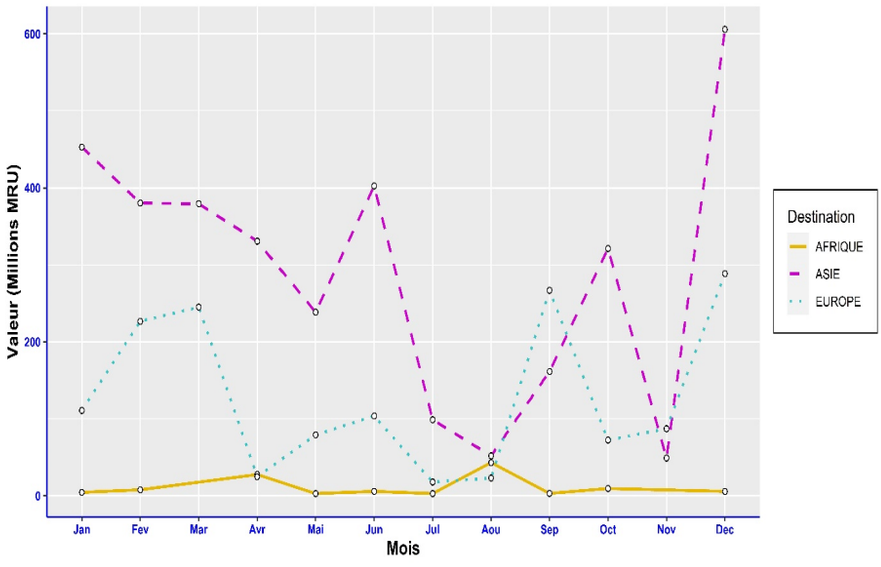

Figure 33 : Valeurs des exportations mensuelles de la farine et de l'huile de poisson

II.2.4.2. Exportation pays de destina

En dehors de la chine, principal pays asiatique, plusieurs pays européens contribuent de manière significative à la constitution de la valeur de ce produit. Il s'agit essentiellement de la Turquie (9.7%), de la France 7%, de l'Espagne (4.7%), du Danemark (3.45) et de la Belgique (2.2%). Les creux d'exportation pour la Chine, principal pays de destination, sont observés aux mois de juillet, Août et novembre et le pic en décembre.

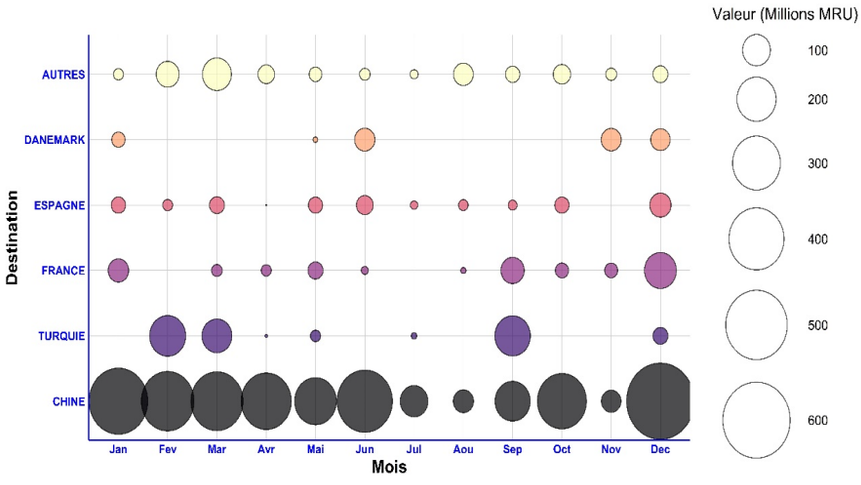

Figure 34 : Valeurs des exportations mensuelles de la farine et d'huile de poisson par pays

Tableau 21: Contribution par pays à la valeur des exportations de la farine et d'huile de poisson

	Chine	Turquie	France	Espagne	Danemark	Belgique	Nigéria	Ukraine	Autres
%	67%	10%	7%	5%	3%	2%	2%	2%	2%

II.2.5. Valeur des exportations du congelée

II.2.5.1. Exportation mensuelle par continent

La valeur totale des exportations de « Divers-Congelés » en 2021 est d'environ 3.374 milliards MRU, ce qui représente une régression de 71% par rapport à 2021 (Cf. Exportations en volume). Près de 65% cette valeur proviennent des exportations vers le marché africain tandis que 15% proviennent du marché Russe. Le marché européen occupe la 3ème place avec 12% suivi par le marché asiatique avec 7% de la valeur totale et le marché américain à un niveau plus faible de moins de 1%. La tendance mensuelle de la valeur des exportations montre une tendance plus élevée au premier trimestre de l'année, notamment pour le marché africain et le marché Russe.

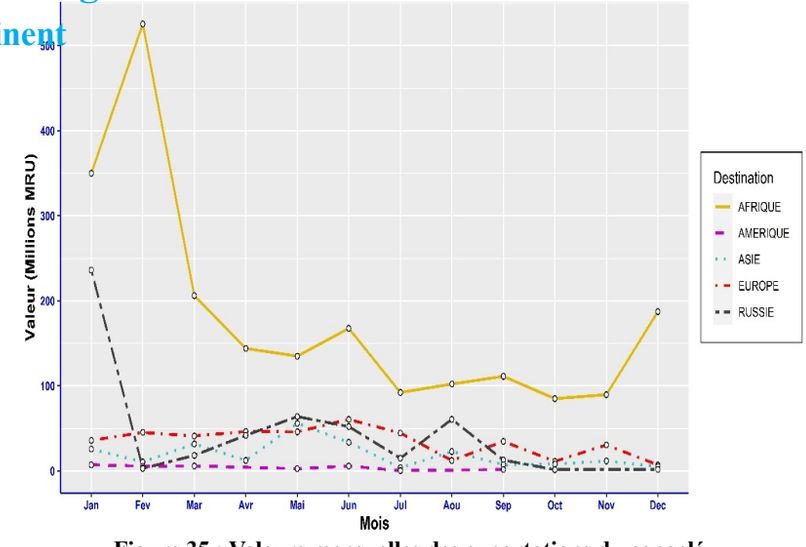

Figure 35 : Valeurs mensuelles des exportations du congelé

II.2.5.2. Principaux pays de destination

La Côte d'Ivoire et le Mali ont constitué, en 2021, les principaux pays en termes de contribution à la valeur des exportations de ce produit avec respectivement 25% et 16% de la valeur totale. Ils sont suivis par la Russie (15%), l'Espagne (10%), le Cameroun (7%), le Benin (6%), la Chine (6%), le Ghana et le Nigéria (3%) chacun.

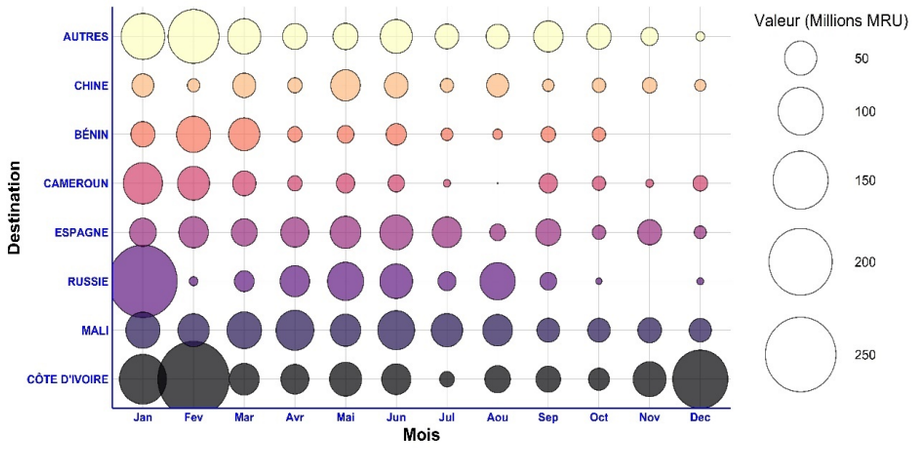

Figure 36 : Valeurs des exportations mensuelles du congelé par pays

Tableau 22 : Contribution des pays à la valeur des exportations du « Divers-Congelé »

	Côte d'Ivoire	Mali	Russie	Espagne	Cameroun	Bénin	Chine	Ghana	Nigéria	Autres
%	25%	16%	15%	11%	7%	6%	6%	4%	3%	8%

II.2.6. Valeur des exportations des Autres produits

Les exportations des « autres produits » totalisent près de 2.0 milliards MRU dont 61% est attribuée aux produits exportés vers l'Europe, 20% pour le marché asiatique, 17% pour le marché africain et 0.5% pour le marché américain. La valeur totale de ces produits est dominée par les produits frais et les crevettes à part quasi égale de, respectivement, 27 et 26% de la valeur totale de cette rubrique. La conserve vient en troisième position avec 13.5% suivie par la langouste à hauteur de 10.6%. La valeur du Salé-Séché-Fumé ne représente que 1% de cette valeur bien qu'il représente 5% du volume total de cette rubrique. Les produits «Autres» indéterminés représentent 21% de cette valeur.

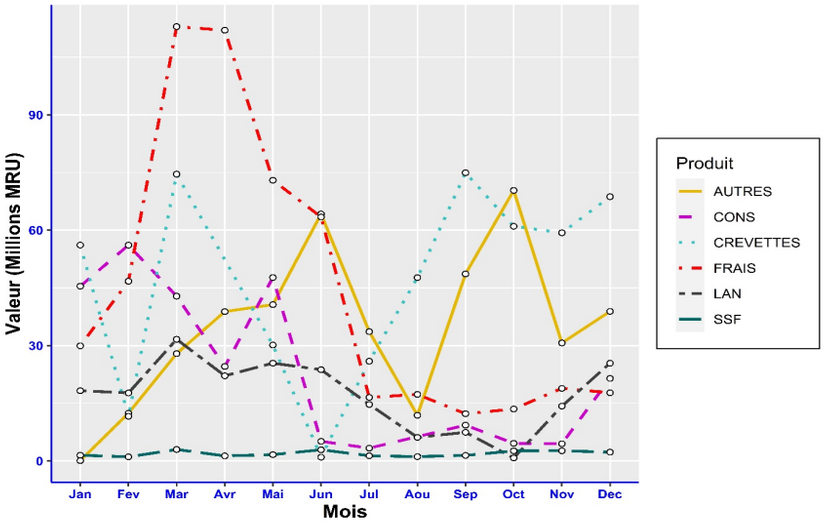

Figure 37 : Valeurs des exportations des autres produits

La valeur engendrée par les produits frais est largement dominée par les exportations vers l'Afrique dans des proportions moins accentuées que ce qui est constaté dans les volumes, ce qui dénote une sélection d'espèces à plus grande valeur marchande pour les produits destinés à l'Europe. La valeur importante des exportations de la crevette dans cette rubrique en comparaison avec son volume d'exportation est liée à sa valeur marchande élevée en comparaison avec les autres produits de la rubrique, ce produit est quasi exclusivement réservé au marché européen de même que la langouste et la conserve.

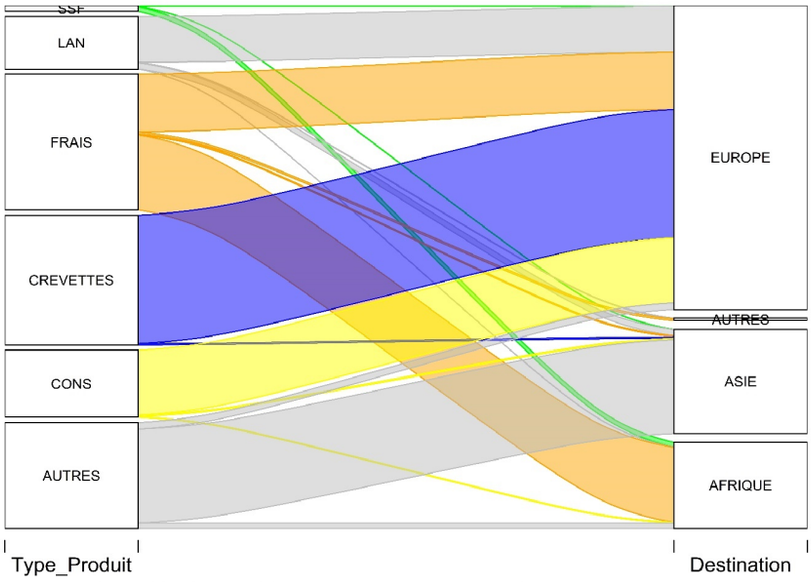

Figure 38 : Composition de la valeur des exportations et correspondance entre produit et grand marché de destination

III.2. Symposium International sur les petits pélagiques

Le symposium International sur les petits pélagiques qui s'est tenu au Palais des Congrés de Nouakchott du 24 au 26 mai 2022 a permis d'aborder différentes thématiques sur ces ressources, leurs environnements, leurs systèmes d'exploitation et de gestion, leurs gouvernances et leurs retombées socioéconomiques. Cette rencontre scientifique de portée internationale a regroupé plus de 200 scientifiques avec une participation effective des pays de la sous région.

Le symposium a été ouvert par son excellence Monsieur le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime Dr Mohamed Ould Mayif et en présence des réprésentants du PRCM, de la FAO, de la GIZ, de l'UE, de la Russie, et des réprésentants des communautés scientifiques travaillant sur ces ressources vulnérables.

Plus de 34 communications ont été présentées lors de cette rencontre qui s'est organisée en cinq sessions :

Session 1 : Changement climatique et dynamique des petits pélagiques

Les communications ont porté sur les menaces d'ordre environnemental existantes et/ou potentielles qui pèsent sur la durabilité de l'exploitation des petits pélagiques dans la région. Il s'agit en particulier d'apprécier les effets du changement climatique et leur impact sur l'abondance et la distribution de ces ressources.

Session 2 : Ecologie et biologie des ressources des petits pélagiques

Cette session a capitalisé sur les connaissances disponibles sur la biologie, l'écologie et la dynamique des petits pélagiques. Il a fait l'état des approches et méthodes d'évaluation et de gestion des pêcheries des petits pélagiques. Plusieurs sujets ont été abordés (biologie et écologie des petits pélagiques, rôle des petits pélagiques dans les écosystèmes, sites critiques et Habitats, etc.).

Session 3 : Système d'exploitation et qualité des produits

Les petits pélagiques sont pêchés par différentes flottilles : artisanales, côtières et hauturières (industrielles). Cette exploitation, si elle n'est pas maitrisée, pourrait compromettre la durabilité de ces ressources et le fonctionnement même des écosystèmes. Cette session a traité des sujets portant sur : l'historique de l'exploitation des petits pélagiques dans la zone nord-ouest africaine, les espèces alternatives pour alléger la pression sur les petits pélagiques (ex : méso-pélagiques), etc.

Session 4: Chaine de valeurs des petits pélagiques: industries de transformation et retombées socioéconomiques

Cette session a permis de présenter des travaux portant sur la contribution des pêcheries des petits pélagiques à l'économie des pays côtiers, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la lutte contre la faim, sur la lutte contre la pauvreté. Des analyses des modes de valorisation et de transformation des produits des petits pélagiques notamment la transformation en farine et huile de poissons ont été présentées. L'analyse du marché et les flux commerciaux des produits halieutiques sont aussi abordés.

Session 5 : Gouvernance des pêcheries

De par leur caractère écologique et transfrontalier, les petits pélagiques requièrent un système de gestion particulier (ex : gestion participative, organes de concertation, plans d'aménagements). Cette session a abordé l'expérience des modes de gestion sur les petits pélagiques de par le monde, la limite de la gestion adaptative, système de Quotas, Total Admissible des Captures (TAC) Clés de répartition, Cogestion, etc.

La mise en place d'un comité pour faire valider les propositions de mesures techniques de l'avant-projet de plan d'aménagement de la pêcheries des petits pélagiques qui a également apporté une nouvelle segmentation de la pêche côtière aux petits pélagiques: cette segmentation qui prend en compte en plus de la LHT, la technique de pêche, le mode de conservation à bord, la puissance et le GT du navire

Troisième partie

Indicateurs

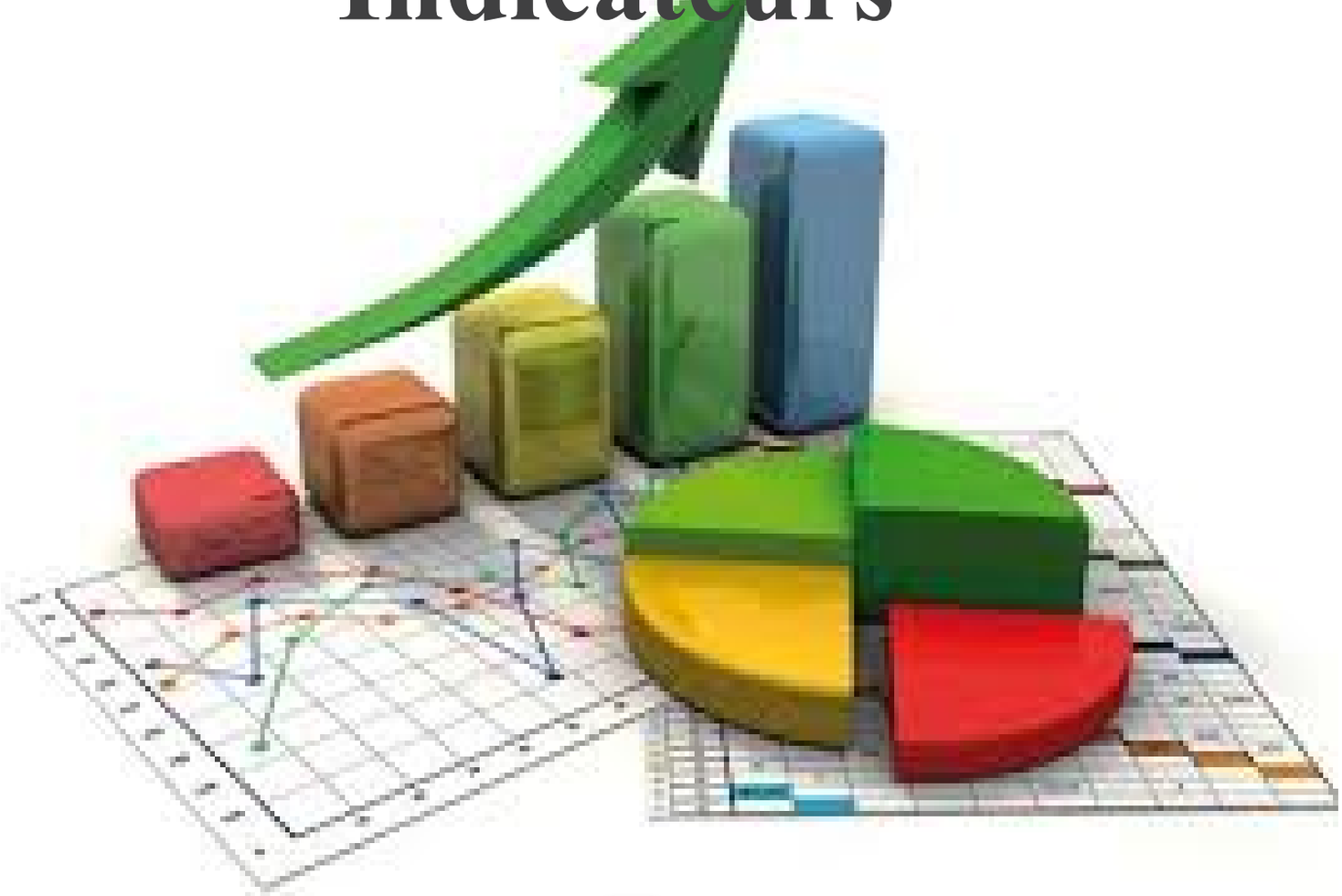

III.1. Prix de poisson à Nouakchott

En plus de l'offre et la demande locale et à l'extérieur, les facteurs influant sur les prix de poisson vendus au niveau du marché de poisson de Nouakchott sont multiples. On peut citer notamment l'espèce, la quantité de poisson débarquée, la taille et le poids moyen, la saison, le mode de conservation et fraicheur, la substitution entre espèces, inflation et le revenu national en particulier le prix du carburant ainsi que l'effet récent de la pandémie COVID19.

En 2021, les prix moyens de variétés de poisson admirés par la population et rechercher en même temps pour l'exportation ont suivi la tendance générale à la hausse des produits alimentaires en particulier la filière viande. A cet égard, on peut distinguer cinq niveaux de prix, un premier groupe de poissons de très grande valeur, Il s'agit de la courbine, thiof et poulpe. Leurs prix compris entre 200 et 400 MRU, ont augmenté en moyenne de 18 MRU au cours de janvier à décembre.

Un deuxième groupe de poissons de grande valeur également, Il s'agit entre autres de la dorade, sol, tassergal et pampano. Les prix de cette catégorie comprise entre 100 et 180 MRU, ont augmenté légèrement au quatrième trimestre par 10% environ. Un troisième groupe de poissons de valeur impotente mais stable sur toute l'année, Il s'agit entre autres de pageot, badeche et dorade grise. Les prix de cette catégorie comprise ont entre 40 et 200 MRU. Un quatrième groupe de poissons de valeur plus tôt faible, Il s'agit des mêmes espèces précédentes avec de petites tailles. Les prix de cette catégorie comprise entre 30 et 80 MRU, ont été variables en particulier en fin d'année.
Un dernier groupe de poissons plus tôt modeste, regroupe les sardinelles, chinchards et mulet. Les prix de cette catégorie ont été stables au-dessous de cinq MRU influencé particulièrement par les interventions de la SNDP à l'échelle nationale (Tableau 23).

Tableau 23: Prix moyen de poisson à Nouakchott (MRU)

Espèce/catégorie	Unité	Trimestre				Prix moyen (MRU) 2021
		T1	T2	T3	T4	
ABAE	Kg	40	40	40	55	44
BADECHE (Tous Calibres)	Kg	60	60	60	75	64
CALAMARE	Kg	200	200	200	200	200
CAPITAINE	Kg	107	120	120	120	117
COURBINE GM	Kg	317	315	330	349	328
COURBINE PM	Kg	101	140	140	140	130
DEYE	Kg	30	30	30	33	31
DORADE GRISE - BANDA	Kg	30	30	30	35	31
DORADE ROSE G	Kg	156	160	160	171	162
DORADE ROSE M	Kg	106	110	110	121	112
GROS YEUX	Kg	60	60	60	65	61
MEROU JAUNE G	Kg	150	150	150	221	168
MEROU JAUNE P	Kg	246	280	280	313	280
MEROU NOIR	Kg	200	200	200	200	200
PAGEOT	Kg	40	55	72	68	59
PAMPANO	Kg	130	130	130	133	131
POULPE	Kg	220	220	381	384	301
ROQUERA	Kg	150	150	150	168	154
SABATTE(COROGNE)	Kg	30	30	30	35	31
SOLE	Kg	130	130	130	130	130
TASSERGAL NGOTT	Kg	113	120	112	100	111

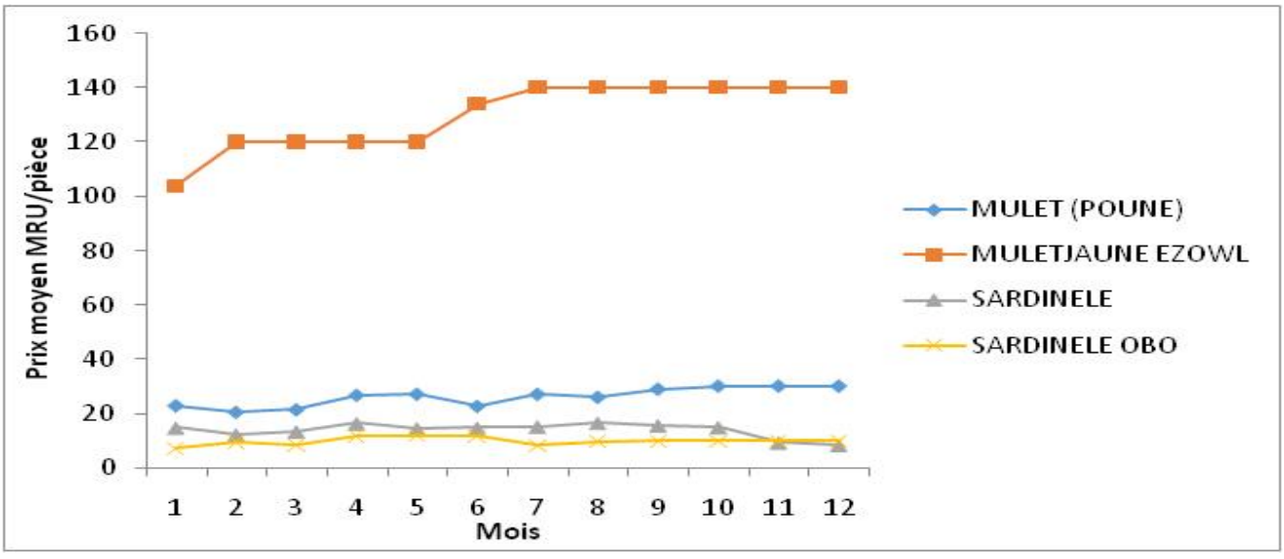

Figure 39: Prix moyen de poisson en 2021 à Nouakchott

III.3. Formation Maritime

La Mauritanie a fondé l'Académie Navale en 2014 au sein du Ministère de la Défense afin de mutualiser et de rationaliser les moyens, à travers la création d'un dispositif unique qui regroupe l'ensemble des formations en marine marchande, l'enseignement des cadres et agents de la pêche et affaires maritimes dans les différentes disciplines militaires et civiles du Pays. Cette académie est composée de quatre institutions de formation dont deux de l'enseignement supérieur qui offrent toutes des formations en relation avec la mer. Ces institutions sont : l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM), l'Ecole Supérieure des Officiers (ESO), le Centre de Formation Navale (CFN), le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers des Pêches (CQFMP).

Créée en octobre 2014 dans le campus de l'ex ISSTH, l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM) est chargé de la formation scientifique de la mer, des professionnels de l'industrie et des inspecteurs de la qualité des produits de pêche et de l'aquaculture, de responsables d'hygiène et de la qualité, de cadres et d'agents de l'administration pour la gestion des pêcheries et des ports. Une filière déjà opérationnelle au sein de l'Institut est la filière SHIP (Sciences Halieutiques et Industries de Pêches). Elle a été accréditée par le Ministère Mauritanien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en novembre 2017.

Les formations proposées de licence professionnelle prennent en compte la pérennité du déboucher et du niveau de maturité du marché du travail (Usines de pêche, institutions publiques nationales, du secteur des pêches maritimes et continentales et organisations internationales.). L'ISSM a procédé au recrutement d'une première promotion de 15 étudiants en 2014/2015. Une nouvelle cohorte de 15 personnes a rejoint l'institution en septembre 2015/2016. Pour la période 2016/2017 et 2017/2018 le même effectif a été recruté. A partir de l'année académique, 2018/2019, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a procédé à l'orientation de 45 étudiants, soit trois fois les possibilités d'accueil de l'Institut. Par la suite, 30 nouveaux étudiants ont été orientés par ce département vers l'ISSM.

En plus des formations diplomates, l'ISSM propose également des formations et stage de courte durée des jeunes filles issues des Mahadras dans le domaine de la transformation industrielle et le traitement des produits halieutiques. La formation des jeunes hommes dans le métier de nettoyage industriel des usines de pêche ainsi que la formation des femmes vendeuses de poissons.

En 2021, une promotion composée de 41 étudiants diplômés ont été formés dans la filière de licence Sciences Halieutiques et Industries de Pêche. Une unité de conserves de sardines et ses annexes ont été construites sur financement du projet Promopêche/AECID. Il s'agit là d'un équipement capital pour le développement de l'institution et plus globalement de la valorisation des produits halieutiques en Mauritanie, un axe phare de la nouvelle stratégie du Ministère des Pêches pour la période 2020-2024. Il est prévu de construire et d'équiper une unité de conserves des produits halieutiques, en plus d'une unité de congélation et de stockage pour assurer un enseignement général, mais aussi spécialisé. Au service de l'ensemble des métiers de l'Industrie de la pêche, ces locaux équipés offrent une formation professionnelle élargie pour développer un apprentissage adapté aux besoins du marché national et régional et le recyclage des employés dans les industries de pêche par la mise en place d'une formation continue.

En novembre 2021, l'ISSM a lancé un incubateur de petite et moyenne entreprise (ISSM - INCUBATEUR), spécialisé dans la pêche et orienté vers ses anciens lauréats. Il s'agit d'une plateforme accélératrice de création d'entreprises et d'innovation visant à contribuer au développement du secteur des pêches, de l'aquaculture et l'agrobusiness aquatique (algues, spiruline, plantes halophiles, typha, …) afin de créer de l'emploi et de la richesse. Ce Hebb (ou Hub) privilégie les projets portant sur des thématiques de l'économie bleue circulaire: valorisation des sous-produits de pêche (gonades du poulpe, peau de poissons, écaille de poissons, etc), et la pisciculture. Ses activités intègrent la formation, l'accompagnement, l'hébergement, l'orientation et l'appui-conseil aux jeunes diplômés de l'Institut porteurs de projets de développement et de services.

Une première édition regroupe huit diplômés de l'ISSM accueillis pendant trois mois, porteurs de projets, dont sept de la dernière promotion, sortie en novembre 2021. Ils sont organisés en quatre binômes avec une parité parfaite. Leurs projets portent sur la culture de la spiruline, le tannage des peaux de poissons, la valorisation des gonades de poulpe et la distribution des fruits de mer à Nouadhibou et à Nouakchott.

Source : CQFMP

III.4. Accord de pêche RIM - Sénégal

Historique de partenariat

Avant les années quatre-vingt, les pêcheurs artisans sénégalais surtout les Guet-n'dariens, sillonnaient les eaux mauritaniennes jusqu'à Nouadhibou en suivant la migration des bancs de sardinelle indépendamment des frontières politiques. Après cette période, la Mauritanie a pris conscience du potentiel halieutique de ses eaux en instaurant une politique des pêches qui s'appuyait sur les opérateurs économiques mauritaniens et étrangers.

La première convention de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie date de 1983. C'était une convention de réciprocité qui arrangeait tout le monde. Les pêcheurs sénégalais pêchaient dans les eaux mauritaniennes et les mauritaniens dans les eaux sénégalaises, notamment les pêcheurs de N'Diago vendaient leurs prises en fonction des opportunités soit à Nouadhibou soit à Saint-Louis, tout comme les mareyeurs mauritaniens y avaient, au choix, accès au poisson. Les captures étaient déclarées aux directions respectives des pêches maritimes.

En 1999, une actualisation de la précédente convention stipule que chaque Etat favorisera l'activité des pêcheurs artisans ou industriels de l'autre Etat si une autorisation préalable a été délivrée conformément à la disposition d'un nouveau code des pêches en Mauritanie. Un nombre de 250 licences ont été délivrées en faveur des pêcheurs sénégalais valables pour deux ans afin de régulariser l'activité des pêcheurs qui pêchent illégalement dans les eaux mauritaniennes.

Les deux pays ont signé une nouvelle convention en 2001 dans laquelle les pêcheurs sénégalais obtenaient 300 licences valables six mois et renouvelables pour deux ans pour pêcher les espèces pélagiques à l'exclusion du mulet et des poissons nobles. Le prix d'une licence varie entre 50000 MRO pour les petites pirogues et 150000 MRO pour les grandes. Cet accord, a transformé les habitudes de pêche souvent informelles au Sénégal et notamment à Saint-Louis. Le pêcheur avec sa pirogue, partait en mer, vendait ses prises sans enregistrement fiscal et aucun pêcheur ne payait de taxe. La nouvelle législation oblige l'enregistrement des pirogues et l'obtention d'une carte à puce. Les pêcheurs ont du mal à accéder à ce type de formalité et font souvent un détour de 100 km pour ne pas rencontrer la Garde côtes mauritanienne.

Jusqu'en 2015, l'accord de pêche artisanale qui lie les deux pays voisins concède au Sénégal 300 licences de pêche et un quota annuel de pêche de 40 000 tonnes dans les eaux mauritaniennes. En 2016, le Sénégal conteste l'obligation de débarquer ses captures en Mauritanie, un impératif figurant pourtant dans le Code des Pêches mauritanien de 2015, appliqué début 2017, qui restreint aussi l'embarquement de pêcheurs étrangers à bord des pirogues mauritaniennes.

Au mois de juillet 2018, en marge du 31e Sommet de l'Union Africaine à Nouakchott, les ministres de la Pêche sénégalais et mauritanien signent un nouvel accord bilatéral d'une durée d'un an. Selon cet accord, la Mauritanie s'engage à concéder 400 licences de pêche artisanale à des pirogues sénégalaises et augmente le quota de captures pélagiques à 50 000 tonnes. Pour faciliter le contrôle des captures par la Mauritanie, l'accord établit que les débarquements doivent se faire sur le sol mauritanien. Pour chaque tonne de poisson prélevée, les pêcheurs sénégalais sont censés payer une taxe de 10 euros, à laquelle s'ajoute une compensation financière de 250000 euros du gouvernement sénégalais. Les deux parties ont également convenu, dans le but de dynamiser l'accord, de la possibilité pour les opérateurs mauritaniens de louer des pirogues et des équipages sénégalais en plus de l'obligation de débarquer 25 sennes à Nouakchott pour l'approvisionnement en poisson du marché local. Les bénéficiaires de ces conventions sont les pêcheurs de Saint-Louis, mais aussi le marché mauritanien qui est en demande progressive de poisson et en manque de main d'œuvre qualifiée.

Protocole d'accord en vigueur :

En juillet 2021, les deux parties ont signé un nouveau protocole dont la Mauritanie a accordé un quota de cinquante mille (50.000) tonnes à pêcher par an à un nombre limité ne dépassant pas deux cents cinquante (250) sennes tournantes soit cinq cents (500) embarcations ciblant les espèces 'petits pélagiques' à l'exception du mulet. Ce quota est destiné à l'approvisionnement du marché sénégalais et ne peut faire l'objet d'une exportation qu'elle qu'en soit la forme, vers d'autres pays. A ce titre, ce quota n'est pas soumis au paiement des redevances.

Quinze pour cent (15%) de ces embarcations, soit soixante-quinze (75) doivent débarquer obligatoirement en Mauritanie, pour contribuer à l'approvisionnement du marché mauritanien. Les quantités débarquées à Nouakchott ne sont pas comptabilisées dans le quota attribué et sont vendus au prix du marché local. Elles opéreront dans les mêmes conditions que les embarcations mauritaniennes.

Les captures réalisées doivent être débarquées au port de N'Diago, en territoire mauritanien. En attendant la construction du Point de Débarquement Aménagé au port de N'Diago, les deux Parties s'accordent sur une période transitoire de 24 mois, durant laquelle les débarquements seront effectués à Saint-Louis.

Les autorités compétentes du Sénégal doivent soumettre aux Autorités compétentes de la Mauritanie une demande de licences pour les embarcations qui désirent pêcher dans le cadre de ce protocole, un (01) mois au moins avant la date du début de validité demandée. Les demandes sont présentées conformément aux formulaires fournis à cet effet par les autorités mauritaniennes.

Les licences de pêche ne seront remises qu'après le dépôt d'une caution bancaire et l'accomplissement des opérations relatives à l'identification et au suivi de l'embarcation par la vérification de la lisibilité de la transcription des numéros d'immatriculation et la pose des scellés et émetteur ou transpondeur permettant le suivi satellitaire des embarcations. Identification également du capitaine et de l'équipage de l'embarcation pour faciliter la lutte contre l'immigration clandestine, la pêche illégale ou tout acte répréhensible par les législations nationales en vigueur.

A cette fin, le capitaine et l'ensemble de l'équipage de chaque embarcation doivent se soumettre à l'enrôlement biométrique, à l'effet de détenir des actes d'identification, tel qu'exigé par les autorités mauritaniennes compétentes. Aussi, le capitaine et l'ensemble de l'équipage de chaque embarcation ont l'obligation de se munir du rôle d'équipage, établi, par le Service régional des Pêches et de Surveillance de Saint Louis. Afin de faciliter le déroulement de cette opération, les Autorités mauritaniennes ont ouvert un centre d'enrôlement à N'Diago.

Les licences de pêche ne seront délivrées qu'aux seules embarcations artisanales de pêche pélagique ayant rempli les conditions ci-dessus. En conséquence, les licences de pêche délivrées en application du présent protocole sont trimestrielles et individuellement octroyées pour chaque embarcation, conformément à la réglementation en vigueur.

Les embarcations artisanales de pêche pélagique autorisées à pêcher dans le cadre du présent protocole doivent exercer leurs activités conformément aux lois et règlements en vigueur en Mauritanie. Elles doivent à cet effet détenir un récépissé de sortie délivré par les autorités compétentes sénégalaises et visé par le représentant de la GCM à Saint-Louis attestant que l'embarcation a fait l'objet d'un contrôle (engins de pêche, équipage, autorisation de pêche, mesures de sécurité....etc) ; passer au point d'entrée et de sortie des eaux sous juridiction mauritanienne (situé à proximité du port de N'Diago) ; faire l'objet d'un message d'information émanant du Service régional des Pêches et de Surveillance de Saint-Louis à l'intention du Poste de Garde côtes mauritanienne (GCM) de N'Diago qui doit en accuser réception ; opérer exclusivement dans la zone de pêche comprise entre les latitudes 16°10'N (N'Diago) et 17°10'N (Ligweichich) et à plus de 03 nautiques de la côte.

III.5. La consommation du poisson au niveau national

Dans le cadre de l'application de la politique nationale de promotion de la consommation des produits de la pêche, la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) a poursuivi en 2021 ses efforts. A savoir la distribution, à des prix symboliques organisés de manière régulière jusqu'à dans les zones les plus reculées du pays, ce qui a particulièrement contribué au renforcement de la sécurité alimentaire des foyers les plus démunis. Son réseau de distribution couvre désormais 373 points de distributions (110 à Nouakchott et 263 à l'intérieur), répartis sur 25 centres de distribution, 8 plateformes au niveau de toutes les capitales des Wilayas en plus de certaines Moughataas jugées prioritaires. Des sites pilotes de distribution sont explorés également dans le cadre de partenariats provisoires avec 14 communes de l'intérieur du pays.

Un nouveau type de poissonnerie moderne de haute qualité avec un prix fixé à 70 MRU a été distribué dans tous les chefs lieu de wilayas du pays en 2021. Plus de 448 tonnes de ce nouveau type de poisson a été distribué dans les 13 wilayas dont notamment 220 tonnes dans les trois wilayas de Nouakchott (Tableau 24).

En 2021, la SNDP a distribué 9311 tonnes contre 12846 tonnes en 2020 ce qui vaut une diminution de 28% expliqué par les difficultés liées à la pandémie COVID-19 et la baisse de l'activité de la pêche dans la zone mauritanienne (Tableau, Figure 39). La distribution a couvert 35 villes et plusieurs axes routiers, la part de chaque ville est proportionnelle à sa population.

La majeure partie des quantités distribuées ont lieu à Nouakchott (49%) dans 110 points. Les quatre Wilayas de l'est ont bénéficié de 22% suivi par les Wilayas du fleuve et du nord qui ont bénéficié de 11% chacun. La ville de Nouadhibou a reçu 7% soit 668 tonnes. (Tableau 25, Figure 40).

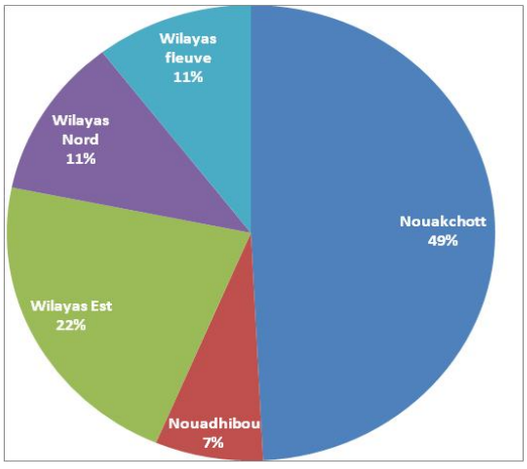

Figure 40: Répartition géographique des quantités distribuées en 2021

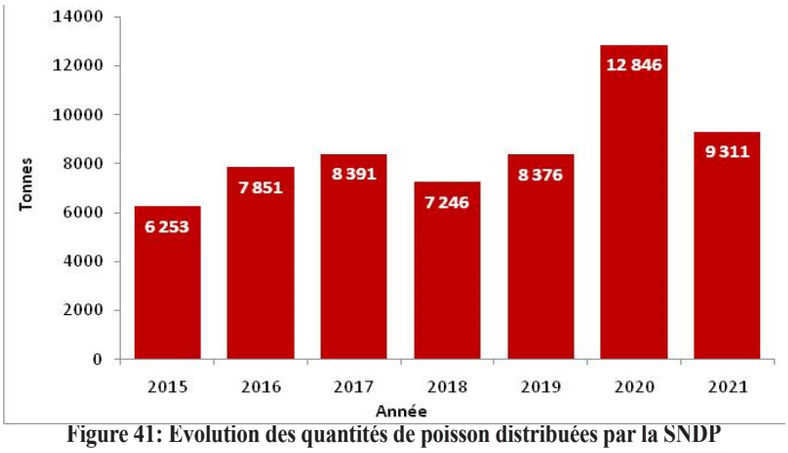

Figure 41: Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP

Tableau 24: Volumes de poisson distribués par la SNDP (kg)

Zone	Poissonnerie moderne
NOUAKCHOTT	220 817
KIFFA	32 112
NOUADHIBOU	32 104
AIOUN	23 800
NEMA	23 760
ATAR	20 010
TIDJIKJA	18 286
AKJOUJT	15 746
ZOUERATT	15 317
KAEDI	12 306
ROSSO	11 554
ALEG	11 456
SELIBABY	11 440
Total (kg)	448 708

Tableau 25: Volumes de poisson distribués par la SNDP (T)

Centres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AIOUN	204	247	332	205	259	337	345,7
AJOUEIR	-	13	15,5	2	9	28,5	24,5
AKJOUJT	117	-	131	153	126	226	121,9
ALEG	365	480,8	446	355	397	344	282,5
AMOURJ	-	-	87	72	76	75	106,9
ATAR	373	457	427	299	324	336	348,6
BABABE	-	23	8	51	162	190	163,2
BARKEWOL	-	-	88	70	86	82	103
BENICHAB	-	8	24	24	16	23	21,2
BIR MOGRAINE	-	-	-	-	-	24	13,4
BOGHE	394	451	412,5	335,9	371	341,5	310,4
BOUTILIMIT	61	187	176	156	256	335	246,2
DJIGUENI	-	-	-	-	-	30	102,1
FDERIK	-	-	-	-	-	28,5	32,5
KAEDI	323	418	417	426	377	413,5	218,5
KANKOSSA	-	-	-	-	-	40	166,6
KIFFA	594	622	575,5	416	489	458	376,8
MAGTA LAHJAR	-	-	-	-	-	32	99,7
MBOUT	127	148	193,5	189	256	231	260
MEDERDRA	-	-	65	88	88	74	75,6
MONGUEL	-	-	41	85	79,5	91	91,2
MOUDJERIA	-	-	58	93	88	100	90,7
NDB	950	874	753	668	660	660	668
NEMA	156	283	298	273	276	368	378,4
NIABINA	-	6	5	4	5,5	4	7,5
NKTT	1 621	2 240	2 500	2 036	2402	4206,3	2943,6
OUADANE	57	67	64	56	64	76	63,3
OUADNAGA	6,5	13,5	7,5	-	-	19	19
RKIZ	-	-	-	-	-	42	138
ROSSO	327	470	395	315	378	386	375,5
SELIBABY	36	50	24	107	228	498	137,7
TIJIKJA	81	173,6	206	219	238	274	275,7
TIMBEDRA	-	-	114	117	152	175	214,9
TINTANE	-	51	125	111	153	172,1	140,2
ZOUERATE	418	380	380	320	360	267,5	276,2

III.6. Poulpe et Petits Pélagiques : des pêcheries stratégiques

Le poulpe et les petits pélagiques soutiennent les pêcheries stratégiques du pays ; leur durabilité est le garant des retombées économiques et sociale du secteur des pêches en Mauritanie.

A cet effet, le Département entend prendre toutes les mesures de nature à garantir la durabilité de ces pêcheries stratégiques importantes et en tirer le meilleur profit.

La pêcherie du poulpe fait l'objet d'un plan d'aménagement adopté en 2018 pour cinq années. Ce plan définit les mesures de nature à assurer la pérennité de l'exploitation du poulpe et limiter son impact sur l'environnement. Il identifie aussi les processus et mécanismes à mettre en place afin d'améliorer les résultats socio-économiques de la pêcherie en termes de : création et répartition équitable de la rente, création de la valeur ajoutée nationale ; développement et sécurisation des emplois. Il est mis en œuvre à travers une matrice d'activités ajustable annuellement par la Commission d'Appui à l'Aménagement des Pêcheries (CAAP).

Ce plan définit notamment les mesures d'arrêts biologiques, d'adéquation des capacités de pêche avec les quotas et d'ajustement des quotas pour améliorer les retombées économiques et sociales de la pêcherie du poulpe.

Le Département envisage, après chaque arrêt de pêche de faire le point sur l'état de la ressource avant l'ouverture et de partager les résultats des campagnes de recherche avec tous les acteurs. Il cherche, tout en renforçant ce principe de concertation et d'échange avec les différentes parties, à avancer avec des orientations et des recommandations pour mieux piloter la pêcherie du poulpe en particulier vers les objectifs qui lui sont associés et qui sont définis dans son plan d'aménagement.

L'objectif du Département est de renforcer les mesures de nature à préserver le stock du poulpe et à maîtriser les capacités de pêche au niveau requis pour exploiter rationnellement le TAC annuel défini pour ce stock.

On peut citer parmi ces objectifs spécifiques :

a) Suivre la situation du stock en lien avec le recrutement et/ou la ponte et discuter des mesures de nature à optimiser les effets escomptés de l'arrêt de pêche pour la durabilité du stock

b) Analyser les conditions globales pouvant affecter l'état du stock, notamment la surcapacité de pêche et ses origines,

c) Appliquer les mesures de gestion pouvant améliorer et pérenniser les retombées sociales et économiques de cette ressource stratégique pour l'économie du pays.

Tableau 26: Niveau de distribution du TAC (2016 - 2020)

Céphalopodes	2016	2017	2018	2019	2020
PH			24 697	33 367	31 418
PC			1 065	1 065	1 105
PA			8 630	8 630	8 630
Total distribué	32 314	34 343	34 392	43 062	41 153
TAC	32 230	32 230	32 230	42 700	42 700
%TAC	100%	107%	107%	101%	96%

Source : DARE

Note : PA Pêche artisanale / PC Pêche Côtière / PH Pêche Hauturière

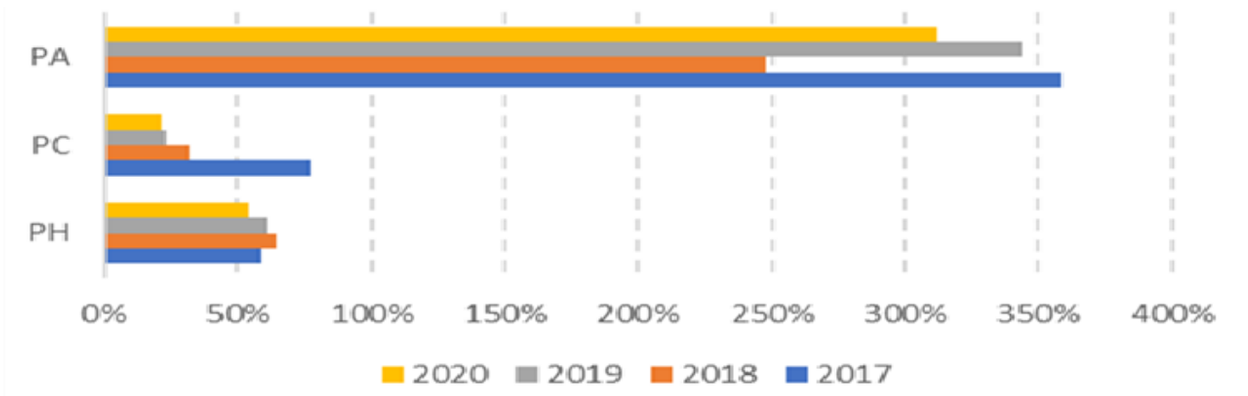

Figure 42: Présentation graphique du niveau de distribution du TAC par segment

Rapport annuel des statistiques

Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Quatrième partie : Pêche Continentale

Quatrième partie

Pêche Continentale et Pisciculture

LA MARE DE KANKOSSA

La mare de Kankoussa est une grande dépression qui collecte les eaux de pluie qui se déversent des hauteurs de l'Assaba et du Hodh El Gharbi. Cette mare est permanente et elle se connecte au fleuve Sénégal par un important oued, le Karakoro. Grâce à l'importance de son réseau hydrographique (mares, oueds et chenaux), la présence de poissons dans les eaux de la mare est assez ancienne. La richesse et la diversité de la ressource sont importantes, avec plus d'une dizaine d'espèces appartenant aux genres Heterobranchus, Clarias, Barbus, Tilapia, Mormyrops, Auchenoglanis. Une activité piscicole rentable, très peu convoitée et dont la production a connu une régression au cours des dix dernières années. L'activité de pêche est essentiellement pratiquée, depuis longtemps, par des familles autochtones Soninkés.

Chez les pêcheurs, on rencontre différentes sortes de filets, variables en taille et en maillage ; les filets en bouteille sont utilisés pour les petites captures. La population de pêcheurs, officiellement reconnue est estimée à plus de 15 familles. En l'absence d'une évaluation quantitative des captures, il importe de noter l'importante biodiversité dans ce milieu continental; ces poissons sont commercialisés essentiellement dans la ville de Kankoussa.

La pêche est pratiquée avec des techniques rudimentaires, liées à la capture par piégeage ou à la palangre, c'est-à-dire par une ligne d'hameçons tendue et fixée à l'aide de piquets ; les pointes des hameçons, tournant dans tous les sens, constituent une barrière infranchissable pour les poissons qui suivent l'avancée ou le retrait des eaux. Les produits non utilisés à l'état frais sont séchés au soleil et commercialisés sous forme de «Guedj» ou poisson séché. Parfois, les pêcheurs recherchent le poisson très loin vers les extrémités sud ou nord de la mare, ou même plus loin, et empruntent des moyens de transport pour l'évacuation rapide de leur pêche, pour éviter l'altération de leurs prises.

Depuis 1991, plusieurs espèces, très appréciées par les consommateurs locaux, ont disparu des filets des pêcheurs. Les forces motrices directes influençant la dégradation des ressources halieutiques sont de plusieurs ordres. On peut citer, entre autres :

- La faiblesse et l'irrégularité des pluviométries se traduisent par un faible niveau de crues des oueds alimentant la mare, auxquelles s'ajoutent des températures élevées, incompatibles avec le développement de certaines espèces.

- Les barrages installés en amont de la mare pour les besoins de cultures entraînent la discontinuité des circuits hydrauliques empruntés par les poissons et, par conséquent, une perte de plus en plus prononcée de la biodiversité ichtyologique. En fait, les circuits hydrauliques de l'Assaba et les affluents maliens, notamment le fleuve blanc, transportaient diverses espèces à la mare de Kankoussa. Pour les pêcheurs, l'installation des barrages de Manantali et de Megta Sveira a considérablement réduit la diversité et la quantité de poissons qu'offrait la mare.

- L'ensablement de la mare, conséquence des matériaux transportés par les vents violents soufflant dans la zone au cours de différentes périodes de l'année, et qui sédimentent au fond de la mare, fait que les eaux du Karakoro ne remontent qu'exceptionnellement vers la mare ; les relevés indiquent qu'arrivées à la côte, les eaux de la mare sont rejetées vers le sud à partir de Gomagnat par les imposantes dunes de Dveia et Tichilit Elbeidha.

- Une dégradation des milieux aquatiques due aux activités humaines (défrichement, pollution des eaux par les déchets solides et liquides et par les pesticides). En fait, les berges de la mare sont encombrées par les déchets ménagers solides et, au nord du petit port de pêche, se trouve une plage nue, devenue lieu de nettoyage des véhicules, causant une pollution par les huiles et le carburant. Ce qui perturbe la croissance du phytoplancton et diminue la production primaire et l'ichtyofaune.

Perspective et Impacts sur la population locale

L'activité de pêche, pratiquée depuis longtemps et essentiellement par les Soninkés, constitue aujourd'hui la source principale de revenus pour les ménages ; et malgré les aléas climatiques et la modestie des moyens de capture utilisés, les pêcheurs arrivent souvent à répondre aux demandes locales de poisson. Le poisson entre dans l'alimentation locale, surtout à Kankoussa ville. La raréfaction du poisson influe négativement alors, tant sur les revenus des pêcheurs et des ménagères, que sur les apports nutritifs aux populations par manque de diversification.

Longtemps marginalisé, le service halieutique se développe dans la zone de la mare de Kankoussa malgré les pressions multiples liées aux aléas climatiques et aux actions anthropiques. Cette mare dispose cependant de potentialités intéressantes pour le développement des ressources halieutiques, mais cette activité n'est pas suffisamment prise en compte par les populations faute de formation adéquate.

Cependant, la secrétaire générale du ministère des Pêches et de l'Économie maritime avait supervisé en décembre 2021 à Kankoussa, la cérémonie de sortie d'une promotion de pêcheurs formés sur les techniques de pêche continentale, de transformation des produits et de gestion de coopératives de pêche. Au total, 150 jeunes de la ville ont bénéficié de cette formation, dont 90 pêcheurs qui ont été équipés de 15 embarcations de pêche, 45 femmes spécialisées dans les techniques de transformation du poisson, dotées de financements et d'équipements nécessaires, et 15 gérants de coopératives de pêche. Ce groupe de jeunes a été formé par une équipe expérimentée de l'Académie navale en coopération avec le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime. S'exprimant à cette occasion, le directeur général de la direction de la Pêche continentale et de l'Aquaculture, a fait observer que le pays présente un important potentiel pour la pêche et l'aquaculture continentales en raison de l'existence de dizaines de plans d'eau permanents et saisonniers dans le pays. Il a indiqué, qu'au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont saisi l'importance économique et sociale du secteur comme moyen d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, de contribuer au développement local participatif et de fixer les populations dans leur terroir.

Selon des études récentes, la pêche continentale offre 23 000 opportunités d'emploi. L'état actuel du lac de Kankoussa ne permet pas une exploitation optimale de son potentiel en raison de la sa faible capacité de retenue d'eau. C'est pourquoi, il convient d'ériger un barrage en aval et de procéder à des opérations de dragage et à la culture de nouvelles espèces de poisson ; fournir des moteurs hors-bords pour les embarcations, ainsi qu'une chambre froide pour conserver les captures de poisson et la construction d'un marché au poisson.

Heterobranchus sp. (Safdou en pulaar)

Clarias lazera (Baleou en pulaar)

Barbus holasi Daget (Djandéré en pulaar)

Tilapia sp. (Sidéré en pulaar)

Mormirops sp. (Parou en pulaar)

Auchenoglanis sp. (Ngourlo en pulaar)

Le secteur en chiffres

• Potentiel exploitable en 2020 : 1,5 millions de tonnes (sans les 300.000 T de praires)

• Production halieutique dans la ZEEM en 2020 : 1,28 millions de tonnes

• Volume des exportations en 2020 : 762 mille tonnes dont 410 mille tonnes (UE et CL) et 352 mille tonnes des exportations nationales

• Production halieutique débarquée en Mauritanie en 2020 : 550 mille tonnes dont 352 mille tonnes destinées à l'exportation (dont 128 mille tonnes de farine), 82 milles tonnes utilisées sur le territoire national

• Recettes en devises en 2020 : 893 millions $ US

• Recettes budgétaires 2020 : 8,9 milliards MRU soit 16% des recettes publiques du pays (55 milliards MRU)

• Emplois : environ 226 000 emplois directs ou indirects au total en 2019, dont environ 54 000 emplois en mer et 10 650 emplois dans la transformation et la commercialisation des produits de la mer

• Consommation nationale en poisson : environ 12,6 k/g/an par habitant en 2019

• Pêche dans l'économie nationale :

o Part de la valeur ajoutée de la pêche dans le secteur primaire : 33,1%

o Part de la valeur ajoutée de la pêche et des industries de transformation des produits de la pêche dans l'économie nationale : 7,9%

Recettes du secteur de la pêche de la Mauritanie, de 2016 à 2020

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Régime national	1,17	1,88	2,42	2,26	2,19
Régime étranger	4,62	4,29	5,07	6,22	5,40
Autres recettes (MPEM + DGD[1] + Institutions	0,84	1,16	1,50	1,53	1,30
Recettes totales du secteur	6,63	7,33	8,99	10,01	8,89
Recettes publiques totales du pays	41,9	45,7	49,3	51,4	55
Poids du secteur dans les recettes totales du pays	15%	16%	18%	19%	16%

Flottes de pêche

Les ressources halieutiques sont ciblées par des flottes de pêche opérant sous régime national (affrétées ou battant pavillon mauritanien) et des flottes de pêche opérant sous régime étranger, soit dans le cadre d'accords de pêche soit dans le cadre de conventions libres. Les débarquements sur le sol mauritanien sont obligatoires sauf dérogation (cas des flottes sous régime étranger).

La réglementation en vigueur distingue trois grandes catégories de flotte de pêche : pêche artisanale (PA), pêche côtière (PC) et pêche hauturière (PH). La PA et la PC sont uniquement de la pêche fraîche, contrairement à la PH qui comprend aussi des navires congélateurs. Une catégorisation plus fine des flottes selon la réglementation en vigueur distingue six segments et sous-segments de pêche :

• PA : navires de longueur inférieure ou égale à 14m, pontés ou non, ayant une motorisation inférieure à 150 CV et utilisant des engins passifs (sauf cas de la senne tournante ciblant les petits pélagiques) ;

• PC démersale : navires de longueur supérieure à 14m et inférieure à 26m, ciblant les céphalopodes, crustacés et poissons de fond, et n'opérant pas à l'aide de chaluts ou de dragues ;

• PC pélagique/ segment 1 : navires senneurs de longueur supérieure à 14m et inférieure à 26m (essentiellement PC piroguière) ;

• PC pélagique/segment 2 : navires senneurs de longueur supérieure à 26m et inférieure à 40m ;

• PC pélagique/segment 3 : navires senneurs et chalutiers pélagiques de longueur supérieure à 40m et inférieure à 60m ;

• Pêche hauturière (PH) : autres navires ne rentrant pas dans l'un des trois segments ci-dessus, à savoir les chalutiers glaciers et congélateurs.

Le projet PRAO-MR

Le Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO-MR) financé par le groupement de la banque mondiale à hauteur de 19 MUSD (Association internationale de développement (IDA) (12MUSD), Fond Environnemental Mondial (FEM) (7MUSD)) et la Mauritanie (1MDUS) est un appui au Ministère des pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et la commission sous-régionale des pêches (CSRP).

Il est conçu pour aider le pays à faire face à ces contraintes en apportant un soutien pour (i) renforcer la gouvernance de l'utilisation des ressources halieutiques afin qu'elles retrouvent des niveaux beaucoup plus respectueux de l'environnement et économiquement rentables et en même temps (ii) investir, au besoin, pour augmenter la part de la valeur de ces ressources capturées au niveau local, dans la région.

Le projet a été démarré le 24 juin 2015 et pris fin officiellement le 28 février 2022. La première phase s'est focalisée sur la bonne gouvernance et la gestion durable de la pêche en plus de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits de la pêche et le renforcement des capacités de surveillance ainsi que la limitation de la pêche illégale. La deuxième phase du programme avait concentré sur le renforcement des acquis et l'appui du cadre institutionnel, afin de renouveler le potentiel, de consolider l'engagement envers les groupes locaux et la création d'un développement propice à la pisciculture.

Pendant cinq ans de mise en œuvre, PRAO MR s'est attelé à accomplir la mission qui lui était assignée, ceci, à travers la réalisation de plusieurs investissements au profit de différents bénéficiaires : Les usiniers, les mareyeurs mais également le ministère de la pêche et de l'économie maritime et les institutions qui lui sont rattachées. Un travail impacté, par la pandémie de la COVID 19 qui a occasionné quelques retards dans le processus d'exécution de certaines composantes. Néanmoins, des réalisations physiques sont sorties de terres, les capacités des bénéficiaires et des institutions du secteur de la pêche renforcées, la gestion et le contrôle de la ressource et la stratégie nationale du secteur peaufinées.

Composantes du projet

Le PRAO Mauritanie s'articule autour de quatre composantes :

- **Composante 1:** Bonne Gouvernance du secteur et gestion durable des pêcheries,
- **Composante 2:** Réduction de la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (la Mauritanie n'est pas concernée par cette composante)
- **Composante 3:** Accroissement de la contribution des ressources de la mer aux économies locales,
- **Composante 4:** Coordination, Suivi, Evaluation et Gestion du Programme

Annexe 1: Glossaire des produits exportés

Libellé	*Explication*
Céphalopodes	Poulpes principalement congelés et marginalement frais[1], Seiches et calamars congelés
Pélagiques[2]	Anchois, Sardines, Sardinelles, Maquereaux, Chinchards, Thons rouges, Thons obèses congelé
Démersaux[3]	Soles, Dorades, Truites, Turbots, Merlus, Tilapias, Anguilles, Squales, Reais, Bars, Homards, Crabes, Coquilles, Clams, Coques, Arches, Ormeaux, Méduses, Poissons plats, Foies, Oeufs, Laitances, Salés, Séchés, Fumés, Saumure, Sparidae, Autres
Congelés[4]	Soles, Turbots, Poissons plats, Thons, Sardinelles, Sardine, Chinchards, Maquereaux, Merlus, Reais, Bares, Œufs foies, Filets, Autres poissons
Frais[5]	Thons, Maquereaux, Moules, Vivants, Fraiches, Réfrigérées, Autres Œufs foies, Filets
Farines	Farines et Poudres de poissons
Huiles	Huiles, graisse
Crustacés[6]	Langoustes, Langoustines, Crevettes et autres crustacés
Conserves[7]	Calmars, Seiches, Autres Préparations, Saucissons

Source : Douane

1 - Il s'agit de petites quantités de poulpe

2 - Principalement destiné aux marchés africain et russe.

3 - Essentiellement congelés

4 - Destiné majoritairement à l'Afrique (90%)

5 - Produits frais ou réfrigérés

6 - Produits congelés, frais ou vivant de la pêche maritime et de la pêche continentale

7 - Principalement des conserves à bord de bateaux-usines

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CIDDPM	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritaniennes
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ANSADE	Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique(ex-ONS)
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SSF	Salé Séché Fumé
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boite, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C, après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Les données utilisées et leurs sources

Les informations et analyses contenues dans ce rapport sont issues d'une compilation des sources de données des différentes structures du département ainsi que les autres départements sectoriels, il s'agit de : la Garde Côtes Mauritaniennes (GCM), la Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH), la Direction de la Marine Marchande (DMM), la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), la Direction du Développement et de la Valorisation des Produits (DDVP), la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP), la Société Mauritanienne de Distribution du Poisson (SNDP), l'Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Direction Générale des douanes, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc. Ces données ont été validées par le Comité Technique des Statistiques, qui regroupe l'ensemble d'institutions productrices des données sur le secteur des pêches.

Concernant les données sur les captures, on note par exemple que les navires hauturiers et les bateaux côtiers opérant dans la zone économique exclusive Mauritanienne (ZEEM) sont tenus à remplir quotidiennement un journal de bord qui est transmis à la Garde Côtes Mauritaniennes (GCM), à la fin de chaque marée. Dans ce journal de pêche sont renseignées toutes les informations relatives aux caractéristiques du bateau et de la marée ainsi que les opérations de pêche effectuées, la date et les lieux d'activité.

On doit cependant noter que les données relatives à la pêcherie thonière sont absentes dans ce rapport. En effet, vu l'absence d'une flotte nationale ciblant cette pêcherie de grands pélagiques, ces espèces sont pêchées dans le cadre des accords bilatéraux entre la Mauritanie et certains pays ou groupes de pays dont le Japon et l'Union européenne. Ces pays déclarent leurs captures directement à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). A partir de 2018 ces données seront disponibles au niveau de la GCM et pourront donc être exploitées par l'OESP.

Pour la pêche artisanale, un système de suivi dénommé SSPAC (Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière) est mis en place par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et permet de donner une estimation des captures et de l'effort de pêche de ce segment. Ce système est basé sur un échantillonnage des retours de pêche au niveau des principaux points de débarquement du littoral. Cet échantillonnage est complété par un recensement mensuel des unités de pêche actives et sert de base pour l'extrapolation des captures et de l'effort de pêche. Une enquête cadre semestrielle est menée également par l'IMROP afin de recenser les moyens matériels et humains de la pêche artisanale. Elle fournit, notamment, une estimation de l'emploi embarqué de la PA.

Les données relatives aux exportations sont fournies par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et les services de douanes chargés des systèmes d'informations (SYDONIA).

Concernant la pêche continentale, la Mauritanie dispose d'énormes potentialités exploitables et constituent dans le cadre d'une approche intégrée, un appoint pour les politiques de gestion et de développement durable. A cet effet, la Stratégie nationale du secteur en cours 2015-2019 a dédié un axe à la promotion et au développement de la pêche continentale et fluviale. Une direction centrale chargée exclusivement de la promotion et du développement de ce sous-secteur a été créée. Une partie de ce rapport est consacrée aux principaux indicateurs disponibles pour ce sous-secteur.

Port de TANIT

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)

année
2021